

Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil chargée de l'examen de la gestion de l'État pour l'exercice 2022

(Du 30 mai 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2022.

La constitution de la commission de gestion et la répartition de ses travaux sont les suivantes :

Composition de la commission de gestion

Président : M. Christian Mermet
Vice-présidente : M^{me} Clarence Chollet
Rapporteur : M. Francis Krähenbühl

Membres : M. Daniel Berger
M^{me} Corine Bolay Mercier
M. Romain Dubois
M. Julien Gressot (*a succédé à M^{me} Cécile Guinand le 6 septembre 2022*)
M^{me} Fanny Gretillat
M^{me} Brigitte Neuhaus
M^{me} Caroline Plachta
M. Didier Germain (*a succédé à M. Lionel Rieder le 21 février 2023*)
M. Stéphane Rosselet
M. Michel Zurbuchen

soutenue dans ses travaux par M^{me} Claudie Guespin, assistante parlementaire (jusqu'au 28 février 2023), et par M^{me} Katia Jacot, assistante parlementaire (dès le 1^{er} mars 2023)

Composition du bureau

Président : M. Christian Mermet
Vice-présidente : M^{me} Clarence Chollet
Rapporteur : M. Francis Krähenbühl

Composition des sous-commissions de gestion

1. *Département des finances et de la santé (DFS) :*
M^{me} Brigitte Neuhaus, présidente-rapporteuse, MM. Christian Mermet et Daniel Berger.
2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) :*
M^{me} Corine Bolay Mercier, présidente-rapporteuse, M^{me} Caroline Plachta et M. Francis Krähenbühl.
3. *Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) :*
M. Romain Dubois, président-rapporteur, MM. Stéphane Rosselet et Julien Gressot (*en remplacement de M. Lionel Rieder*).

4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*

M^{me} Clarence Chollet, présidente-rapporteuse, MM. Christian Mermet et Michel Zurbuchen.

5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) :*

M. Michel Zurbuchen, président-rapporteur, M^{me} Fanny Gretillat et M. Didier Germain (*en remplacement de M. Julien Gressot, ayant lui-même remplacé M^{me} Cécile Guinand*).

1. **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

La commission de gestion (COGES) exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance des activités de l'État. À cet effet, elle coordonne les travaux de la commission plénière, de ses cinq sous-commissions (*cf. chapitre 2*) et de son bureau (*cf. chapitre 3*).

Elle étudie également les rapports que lui confie le bureau du Grand Conseil.

En 2022, la commission s'est réunie à neuf reprises en séance plénière. Elle siège généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil. La COGES s'est notamment penchée sur les sujets décrits ci-dessous.

Processus transversaux entre services de l'État

La COGES a souhaité rencontrer le directeur du service financier de l'État (SFIN) afin d'échanger sur la question des processus transversaux ou communs aux divers services.

Il a notamment été question de l'absence d'un **service « Achats » centralisé** et de la fonction d'« acheteur », celle-ci étant trop peu représentée au sein de l'administration cantonale. Une telle prestation, dont le rôle serait de négocier les contrats-cadres pour obtenir les meilleures conditions en jouant sur l'effet de volume, pourrait être mise au service de l'ensemble de l'administration cantonale ainsi que des communes, dont plusieurs sont demandeuses. Le potentiel d'économies, pour un volume d'achats de plusieurs centaines de millions de francs annuels, est estimé à plusieurs millions de francs. Une stratégie achats devrait également s'accompagner d'une réflexion « *Make or Buy* », certaines prestations pouvant être sous-traitées plutôt que réalisées en interne.

La question de la **standardisation des outils informatiques** a également été abordée, avec pour objectif de réduire les saisies manuelles, source d'erreurs fréquentes. Tout doit être fait pour éviter le développement et l'utilisation de systèmes spécifiques. C'est en particulier le cas pour la gestion de projets, pour laquelle des outils très hétéroclites sont encore utilisés, parfois dans un service, pour un unique projet, ou encore par une seule personne.

En ce qui concerne les **finances** en particulier, quelques points ont été relevés, qui méritent réflexion :

- La création d'une fonction de « contrôleur de gestion » au SFIN permettrait, d'une part, de simplifier la comptabilité analytique dans certains services et, d'autre part, de faire le lien entre les domaines de la gestion et des finances.
- Le fonctionnement des processus SAP est encore trop mal maîtrisé, ce qui conduit parfois certains services à développer leurs propres solutions ou à recourir à des outils externes. La mise en place de SAP version S4 permettra, par exemple, de repenser les informations devant figurer dans le tome 2 des comptes de l'État. À terme, environ 200 collaborateur-trice-s seront formé-e-s par le SFIN.
- Aujourd'hui, seules les factures font l'objet d'une validation par l'administration cantonale. Or, ce sont les commandes qui devraient être validées préalablement à leur envoi, car elles ont une validité contractuelle entre client-e-s et fournisseur-e-s. À réception de la facture, il est trop tard pour la contester, car la prestation a été délivrée. Le traitement des commandes permettrait également de gérer les investissements.

Révision de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN) et limitation de l'âge des administrateur-trice-s nommé-e-s par l'État (rapport 22.018)

Le rapport 22.018 présenté par le Conseil d'État vise à harmoniser les dispositions légales quant à la limitation de l'âge des administrateur-trice-s dans les Conseils d'administration nommés par l'État. Le Conseil d'État propose de maintenir la limite d'exercice fixée à 70 ans, mais en admettant que « *cette limite vaut pour l'âge atteint au moment de la nomination* », ce qui laisse davantage de flexibilité. La COGES a consacré deux séances à l'étude de ce rapport ; étant partagée sur ce sujet, elle a demandé au Conseil d'État d'engager une réflexion plus large sans se limiter uniquement à l'âge des administrateur-trice-s, mais en considérant également la représentativité en termes de

genre, d'activité professionnelle, d'expérience, d'ancienneté, etc. Elle laisse donc provisoirement ce projet de loi en suspens. Toutefois, un certain nombre d'administrateur-trice-s atteignant l'âge de 70 ans avant le terme de leur mandat, la COGES a proposé un amendement afin qu'elles et ils puissent tout de même l'achever, proposition acceptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2022.

Autre élément relatif au changement de la LBCN, la question de la suppression des censeur-e-s a été débattue, puis également acceptée par le Grand Conseil.

Programme vitamine (rapport 22.028)

Suite au grand nombre de questions posées par les membres de la COGES relatives au projet **vitamine**, une séance spécifique a été consacrée à cette thématique en présence de M. Kurth, conseiller d'État, chef du DFS, et des représentants du service des bâtiments. Une majorité de la commission souhaitait s'assurer que toutes les mesures seraient prises afin de garantir que les bâtiments à construire ou à rénover satisferaient aux exigences en matière d'efficacité énergétique. Un amendement a été déposé dans ce sens, accepté ensuite par le Grand Conseil.

Entretien constructif des bâtiments (rapport 22.038)

Le patrimoine immobilier de l'État, qui compte 280 bâtiments pour des périodes de construction allant du XIX^e siècle à 2022, doit être régulièrement entretenu. On estime, habituellement, qu'il est nécessaire d'y consacrer annuellement entre 1 et 2% de la valeur des bâtiments. La valeur ECAP étant évaluée à 1,45 milliard de francs, il faudrait compter avec un montant d'entretien annuel de 15 à 30 millions de francs. Actuellement, le service des bâtiments (SBAT) travaille avec un budget d'entretien usuel de 6,75 millions de francs, soit 0,48% de la valeur ECAP, ce qui est très inférieur au ratio souhaité pour que les bâtiments ne perdent pas (trop) de leur valeur ou ne génèrent pas de coûts d'exploitation trop onéreux.

En 2019, une analyse avait permis de sélectionner une vingtaine de bâtiments nécessitant des travaux considérés comme étant de première priorité, la plupart en lien avec le domaine de la formation. Dans son rapport 19.019 portant sur un crédit d'engagement de 44 millions de francs, le Conseil d'État annonçait qu'il allait réaliser des travaux importants sur une période de huit ans à raison de 5,5 millions de francs par an, tout en précisant qu'il ne s'agissait que de la première étape d'un vaste programme d'assainissement. La COGES avait alors décidé, à l'unanimité, de proposer au Grand Conseil d'accepter le projet de décret.

Une analyse systématique des bâtiments, plus récente, a permis d'identifier les travaux d'entretien dits « lourds » à entreprendre en complément aux projets d'assainissement présentés dans le rapport 19.019. À ce titre, le Conseil d'État sollicite un nouveau crédit-cadre de 18,5 millions de francs à répartir sur quatre ans. Ces moyens financiers viennent en complément de ceux réservés à l'entretien courant déjà prévus dans le budget de fonctionnement du SBAT.

Dans les discussions en commission, une majorité des commissaires ont souhaité en savoir davantage sur les critères retenus pour fixer les priorités d'intervention sur les bâtiments, ainsi que sur l'utilisation du crédit-cadre de 18,5 millions de francs et des 44 millions de francs alloués en 2019. Dans ce but, une nouvelle séance a été planifiée en 2023.

Évaluation des politiques publiques, présentation de M. Pirmin Bundi, professeur assistant à l'IDHEAP de l'Université de Lausanne

Le but de la présentation de M. Bundi était de clarifier ce qu'on entend généralement par « évaluation des politiques publiques » (EPP), afin que chacun-e en ait la même compréhension. Un groupe de travail de trois personnes issues de la commission sera mis en place, dont le rôle sera, entre autres, d'établir une liste des évaluations à mener et de proposer un ordre de traitement prioritaire.

Dans un second temps, un avis juridique sera demandé au service juridique de l'État (SJEN) afin de délimiter les missions de la COGES concernant l'EPP.

Désignation des représentants de la COGES au comité d'audit

Le comité d'audit sera composé de quatre membres, deux de la COGES et deux de la COFI. Afin de respecter un équilibre entre les différentes tendances politiques, les deux commissions ont désigné leurs représentants comme suit :

- COFI : MM. Patrick Erard (VertPOP) et Quentin Di Meo (PLR)
- COGES : MM. Christian Mermet (PS) et Francis Krähenbühl (PLR)

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du Département des finances et de la santé (DFS) a tenu ses séances les 1^{er} février, 23 juin, 18 août, 13 septembre et 11 novembre 2022.

Elle s'est aussi réunie en présence de la sous-commission des finances (SCOFI) du DFS les 7, 8 et 29 avril, ainsi que les 6 mai et 29 septembre 2022. En plus du traditionnel examen des comptes 2021, du rapport de gestion ainsi que du budget 2023 du DFS, ces séances ont permis de procéder à des rencontres avec les services suivants du département : service des contributions (SCCO), service financier (SFIN), service de statistique (STAT), service des communes (SCOM), service de la santé publique (SCSP), office d'organisation (OORG), service des bâtiments (SBAT), office cantonal du logement (OCNL) et cellule foncière.

Les SCOGES/SCOFI du DFS se sont aussi réunies avec le bureau de la commission Santé, le 11 janvier 2022, pour un dernier point de situation concernant le Covid-19.

De plus, les SCOGES/SCOFI du DFS se sont réunies le 20 janvier 2022 avec les SCOGES/SCOFI du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) pour rencontrer le SBAT concernant les projets de ce service en lien avec les écoles.

Enfin, les SCOGES/SCOFI du DFS et les présidentes de la commission Santé et de la commission des finances se sont réunies, le 23 décembre 2022, afin de recevoir une information du chef de département concernant la situation critique du système sanitaire neuchâtelois et les mesures prises par le Conseil d'État pour y faire face.

Le chef, le/la secrétaire général-e du DFS ainsi que, ponctuellement, le responsable financier et de gestion du DFS, les chef-fe-s des différents services et les directeur-trice-s d'entité ont participé aux séances de la sous-commission.

2.1.1.2. Entités visitées

L'année 2021 ayant encore été marquée par le Covid-19, les commissaires n'avaient pas pu procéder aux visites de services comme prévu. Cette activité a pu reprendre en 2022 à un rythme soutenu : la SCOGES du DFS a rencontré treize services et entités (sans compter les séances consacrées à l'examen des comptes et du budget), ce qui lui a permis d'échanger sur de nombreux thèmes.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Service des bâtiments (SBAT), office cantonal du logement (OCNL) et cellule foncière

La sous-commission a rencontré le SBAT à deux reprises en 2022, soit les 20 janvier et 29 avril.

La séance du 20 janvier s'est tenue en présence de la cheffe et du secrétaire général adjoint du DFDS, du chef et du secrétaire général du DFS ainsi que de l'architecte cantonal au SBAT. Elle a permis de mettre en évidence l'évolution qu'a connue le SBAT ces dernières années (regroupement de la compétence « bâtiments » sous la responsabilité du service, professionnalisation, systématisation des modes de gestion et augmentation du nombre de projets). Les projets du service en lien avec le DFDS ont été présentés, notamment l'extension de l'Université de Neuchâtel (UniNE), les projets relatifs au lycée Jean-Piaget (LJP), la réalisation du *data center* aux Cadolles, l'assainissement du nouveau bâtiment du lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), l'assainissement et l'aménagement de l'Hôtel-de-Ville 7 (HDV7) au Locle, ainsi que l'assainissement des toitures de la Faculté des sciences économiques.

La séance du 29 avril s'est tenue dans les locaux du SBAT : en plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer l'architecte cantonal, la coordinatrice de la cellule foncière, la cheffe de l'OCNL, le chef du domaine entretien, le chef du domaine immobilier, le chef du domaine stratégie et projets et la responsable de la comptabilité du SBAT. La coordinatrice de la cellule foncière a présenté l'histoire de la cellule foncière, sa gouvernance, ses modes de collaboration et son fonctionnement, ainsi que la politique foncière et les projets en cours. Elle a aussi expliqué comment l'État sauvegarde ses intérêts de propriétaire. La cheffe de l'OCNL a présenté la politique du logement, ses défis et son but, qui est d'atténuer la pénurie de logements vacants et d'« *augmenter*,

puis de maintenir la part de logements d'utilité publique sur le marché immobilier ». Les autres représentant-e-s du SBAT ont introduit le service de manière générale (organigramme, composition, principes) et présenté ses différents domaines (finances, ressources humaines et administration, stratégie et projets, entretien, exploitation, immobilier et office du logement).

Service des contributions (SCCO)

La séance du 7 avril 2022 s'est tenue dans les locaux du SCCO. En plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer le chef de service, le chef de service adjoint et le responsable de la comptabilité de l'impôt. Ces derniers ont commencé par présenter le service, son organigramme, ses missions, l'évolution de son environnement, les sollicitations politiques et médiatiques auxquelles il fait face, puis ont décrit différents enjeux informatiques et organisationnels. Les quatre pôles de gestion de projets (informatiques, financiers, législatifs et organisationnels) et le portefeuille des projets ont également été détaillés.

Le principal enjeu pour le service est de conserver son agilité et d'être capable de s'adapter à l'avenir, notamment en recherchant de nouvelles compétences, comme une expertise financière et numérique. Pour s'adapter à l'évolution de la société, du monde économique et politique, le SCCO doit impérativement anticiper ces changements. Si le service supporte une importante pression économique, politique et de la part des contribuables, il relève généralement ces défis.

Les commissaires ont terminé la rencontre par une visite des locaux, prototypes des nouveaux aménagements prévus dans le cadre du programme vitamine.

Service financier (SFIN)

La séance du 8 avril 2022 s'est tenue dans les locaux du SFIN. En plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer le chef de service. Après avoir expliqué son parcours professionnel, ce dernier a présenté un bref historique du SFIN, exposé sa structure, ses tâches/missions, son organisation et ses objectifs, avant de s'attarder sur les projets en cours et à venir. Les risques pour le SFIN, les faiblesses et les forces de la fonction finance, les opportunités pour l'avenir et les besoins du service – notamment en termes RH et de formation – ont aussi été évoqués.

Historiquement, le SFIN est passé d'un rôle de « *simple bureau des additions* » à celui d'un véritable expert financier et de gestion, devenant un partenaire stratégique des services de l'État et du Conseil d'État, capable d'attirer l'attention sur les risques, les probabilités et les opportunités futures. Aujourd'hui, on ne peut plus dissocier la gestion de la finance : ainsi, les actions du SFIN peuvent apporter une véritable valeur ajoutée à la gestion de l'État.

Service de statistique (STAT)

La séance du 8 avril 2022 s'est tenue au Château. En plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer le chef du STAT. Ce dernier a évoqué le cadre historique et légal et le contexte dans lequel évolue le service, ses missions et ses ressources, les prestations qu'il offre et les enjeux auxquels il fait face. Il faut savoir que le STAT ne produit pas que des statistiques, mais aussi des instruments de pilotage pour le DFS et différents services ; il s'agit aussi d'un interlocuteur privilégié de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La séance a permis de montrer aux commissaires des exemples de statistiques publiques produites par le STAT, ainsi que des exemples de statistiques de gestion générées pour les différents départements. Le tableau de bord du STAT, qui décrit les heures saisies dans le cadre de la comptabilité analytique, montre les prestations les plus utilisées, les clients les plus importants, etc., a suscité l'intérêt des commissaires. Ce type de tableau de bord peut être produit pour les autres services sur demande.

Service des communes (SCOM)

La séance du 8 avril 2022 s'est tenue dans les locaux du SCOM. En plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer le chef du SCOM, qui a présenté l'organigramme du service, ses missions, ses objectifs stratégiques, ainsi que les défis actuels et à venir. Les objectifs en matière de gestion des RH ont aussi été discutés.

Il faut relever que le SCOM est un petit service, dont la fonction historique est actuellement questionnée. En effet, le contrôle cantonal des finances (CCFI) est de plus en plus sollicité concernant certaines questions communales, le rôle de l'« *État-papa* » diminue à mesure que les communes se professionnalisent et s'autonomisent. De ce fait, l'État ne maintiendra plus tous ses contrôles sur les communes. Le SCOM devra donc se réorganiser en prenant tous ces éléments en compte, ce qui impliquera de revoir ses synergies avec les autres services et de réévaluer ses fonctions essentielles.

Service de la santé publique (SCSP)

La séance du 29 avril 2022 s'est tenue dans les locaux du SCSP. En plus des représentant-e-s du DFS, elle a permis de rencontrer le chef et le responsable financier du SCSP. Ces derniers ont tout d'abord dressé un panorama général et un tableau de l'activité du service. Les tâches, missions et activités du SCSP ont été évoquées, de même que les partenaires avec lesquels il travaille et les sites dont il s'occupe. Les étapes clés, les dossiers en cours et les défis concernant les domaines de la prévention, de la médecine de premier recours, de la « *santé connectée* », des séjours/soins aux aîné-e-s et des urgences ont été évoqués. La deuxième partie de la séance a porté sur les coûts et le financement du système de santé. On relève que le coût du système de santé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) est de plus en plus important.

Il a été relevé que la charge de travail du SCSP est très conséquente. En effet, les modifications législatives dans le domaine de la santé sont constantes et le service doit faire face à des évolutions structurelles et sociétales très importantes, sans oublier la crise sanitaire qu'il a traversée en jouant un rôle de pilotage complexe et lourd. Son rôle a aussi évolué ces dernières années. Il est passé d'une « *autorité de surveillance* » à un véritable « *organe de pilotage* » du domaine de la santé publique.

Office d'organisation (OORG)

La séance du 29 avril s'est tenue dans les locaux de l'OORG, en présence de représentant-e-s du DFS, du chef de l'OORG et du chef du programme vitamine. Ces derniers ont présenté l'OORG – sa mission, ses ressources, la vision du service, ses relations avec ses partenaires – ainsi que les projets vitamine et le système de contrôle interne (SCI). Les enjeux en termes d'innovation ont aussi été discutés. La raison d'être de l'OORG est d'accompagner « *les transformations organisationnelles et humaines en proposant des solutions adaptées, innovantes et concertées* ». La vision du service pour l'avenir consiste à mettre en place une gestion de projets harmonisée, un portefeuille de projets centralisé ainsi qu'une culture d'entreprise unique et motivante au sein de l'État. Il s'agit aussi de permettre une digitalisation raisonnée, une gestion des risques globale et un soutien à l'innovation dans les services. L'OORG doit faire face aux difficultés liées à une organisation par département et donc à des fonctionnements encore très cloisonnés. Il s'agit, dès lors, de convaincre de la plus-value et du bien-fondé de ses démarches. Il n'y a pas encore à l'État de véritable « *esprit de corps* ». Le décloisonnement de l'administration cantonale prendra encore quelques années ; le projet vitamine donne de l'espoir en ce sens.

Secrétariat général du DFS (SDFS)

La séance du 18 août s'est tenue au Château, en présence du chef et de la secrétaire générale du DFS. L'articulation du secrétariat général avec les services, la charge de travail élevée du chef de département/du DFS en général, le turnover/l'absentéisme concernant le personnel de santé et la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers forts ont été discutés. Il a été relevé que le DFS a la volonté de consolider sa méthode de gestion de projets, en faisant un inventaire exhaustif de ces derniers, en les définissant avant de les autoriser, en les priorisant et en les planifiant clairement en fonction des ressources disponibles.

Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

La séance du 13 septembre 2022 s'est tenue au Château. Le DFS était représenté par une chargée de missions et le CNP par la directrice générale, le président du Conseil d'administration, la directrice médicale et la directrice des soins. Le chef du SCSP a aussi participé à la rencontre. Les commissaires ont tout d'abord évoqué les options stratégiques du CNP (leur évolution, leurs incidences estimées sur le personnel/les coûts ainsi que sur les prises en charge, la qualité des soins et le taux d'occupation des lits) et les lignes directrices de la nouvelle stratégie institutionnelle. La discussion a ensuite porté sur la première évaluation concernant l'encadrement socio-thérapeutique suite à la fermeture des foyers. La gestion du personnel au regard du turnover conséquent de ces dernières années a aussi été évoquée. Finalement, le plan de mobilité et la gestion énergétique de l'institution ont aussi été abordés.

Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

La rencontre du 11 novembre 2022 s'est tenue au Château. En plus du chef du département, la cheffe de l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques, le président et le vice-président du Conseil d'administration du RHNe et les directrices de sites étaient présent-e-s. La stratégie institutionnelle, immobilière, ainsi que la situation du recrutement du personnel soignant/médical (en termes de postes vacants, de turnover, de nombre d'intérimaires, de taux d'absentéisme et de mesures d'attractivité/de rétention du personnel en cours ou prévues) ont été discutées. Les commissaires ont aussi évoqué les incidences des épidémies de Covid-19 et de variole du singe

sur l'hôpital. Finalement, la situation des policliniques gynécologiques du RHNe (suite au traitement de la question 22.330 au Grand Conseil) a été clarifiée.

Il a été relevé que l'entrée en fonction du Conseil d'administration en automne 2019, puis la crise du Covid-19 ont marqué une période plutôt chahutée pour le RHNe. La saturation actuelle du système de santé a aussi des impacts sur l'établissement hospitalier qui agit « *en tant que réceptacle* » pour faire face à divers problèmes (pénurie dans la médecine de premier recours, manque de lits en établissement médico-social (EMS), etc.).

2.1.1.4. Examen du rapport de gestion 2022 du DFS

La sous-commission des finances (SCOFI) et la sous-commission de gestion (SCOGES) du DFS se sont réunies le 9 mai 2023 pour examiner les comptes 2022 et le rapport de gestion financière des Autorités et du département. La séance s'est déroulée en présence du chef du DFS, de la secrétaire générale, du responsable financier et de gestion ainsi que des chef-fe-s de service et d'autres représentant-e-s du service financier (SFIN), du service des contributions (SCCO), du service des bâtiments (SBAT), du contrôle cantonal des finances (CCFI), de la chancellerie d'État et du service de la santé publique (SCSP). Les représentant-e-s du DFS ont aussi informé les commissaires sur les services du département non présents lors de cette séance, office d'organisation (OORG), service des communes (SCOM) et service de statistique (STAT).

La SCOGES a souhaité, dans le cadre de l'examen du rapport de gestion financière, aborder plusieurs aspects de la gestion du département, qui sont retracés ci-après.

Considérations générales

Le chef du DFS a relevé que l'exercice 2022 prend encore en compte les impacts du Covid-19, qui restent un élément marquant pour l'ensemble de l'activité de l'État, et en particulier pour le DFS. Une intense activité politique a eu lieu en 2022, qui a occasionné un important travail pour le département : quatorze rapports ont été livrés au Grand Conseil et près d'une cinquantaine d'interventions parlementaires ont été traitées.

Les effectifs de plusieurs services du DFS (notamment le SDFS, l'OORG, le SFIN et le SCSP) sont inférieurs aux ressources budgétées. La compétitivité salariale, la rareté de certains profils d'expert-e-s ou spécialistes sur le marché du travail et le délai de carence entre les engagements en sont les causes principales. Cette situation a contribué à freiner l'avancement de plusieurs projets.

Les effectifs d'autres services (SBAT, SCCO et STAT) montrent au contraire une croissance, résultant d'une volonté politique ou d'un besoin organisationnel.

Charges liées au parlement

L'activité du parlement est source de charges importantes pour les services et les départements : l'augmentation du nombre d'objets B et le dépôt de nombreux projets de lois et décrets de la part de député-e-s/commissions génèrent notamment un important travail.

Service financier (SFIN)

Rencontre de l'ensemble des administrations communales par le SFIN

Les commissaires ont demandé des précisions sur la rencontre de l'ensemble des administrations communales par le SFIN. Le chef du SFIN a expliqué qu'elles ont été rencontrées dans le cadre de la révision du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), ce qui a permis d'aborder plusieurs thématiques intéressantes – notamment la mutualisation administrative entre communes –, puis de transmettre une note d'information sur le sujet au Conseil d'État. Suite à ces rencontres, le SFIN a retenu plusieurs thématiques sur lesquelles il devra travailler, notamment la gestion de la trésorerie, du recouvrement, des achats et des assurances des communes. La mutualisation des assurances et des achats entre communes (notamment la mutualisation de certaines dépenses, comme le matériel de conciergerie des écoles et le matériel de voirie) devrait permettre à la collectivité d'obtenir un gain certain.

PartenariatsNE

Les commissaires ont demandé des informations sur l'évolution de PartenariatsNE. Le chef du DFS a répondu qu'entre l'ambition initiale – créer une loi-cadre générale réglant tous les aspects des partenariats – et ce qui a été mis en place jusqu'à maintenant – de « *petits pas réguliers* » dans le domaine, mais sans avancées extraordinaires –, il y a un écart important. Il faut dire que le domaine des partenariats comporte tellement d'habitudes particulières et de spécificités à prendre en compte qu'il est complexe de tout régler dans une loi-cadre et que ce processus prend énormément de

temps : l'idée est donc de procéder pas à pas afin d'obtenir une harmonisation des pratiques et du cadre légal dans le domaine des partenariats. Un comité de pilotage entre les trois départements les plus concernés par les contrats de prestations devrait prochainement voir le jour.

Office d'organisation (OORG)

L'essentiel de l'activité déployée par l'OORG durant l'exercice 2022 a porté sur le projet Vitamine, qui impacte l'entier de l'administration. Par ailleurs, l'OORG a notamment travaillé à l'avancée des programmes PartenariatsNE et GestionNE.

Service des communes (SCOM)

Une année marquante

L'année 2022 a été assez marquante pour le SCOM, qui a notamment été occupé par le texte du contre-projet relatif à l'initiative « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes » (charges géotopographiques). L'application d'éléments spécifiques de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes ainsi que l'accompagnement des projets de fusions de communes ont aussi demandé un important travail au service. Dans ce cadre, une modification de la réglementation concernant le soutien aux fusions de communes a été adoptée.

Évolution du rôle de l'autorité communale

Historiquement, on a assisté à une modification du rôle des communes et de l'espace fonctionnel de leur activité. Alors qu'auparavant de nombreux services étaient communaux (école, hôpital, police, etc.), la majorité de ces fonctions sont maintenant mutualisées/cantonalisées. Les communes sont devenues avant tout des organismes de coordination. Il est vital de faire connaître et reconnaître ce nouveau rôle.

Secrétariat général du DFS (SDFS)

Communication

Les commissaires ont demandé des informations sur la politique de communication du SDFS relative au DFS.

La communication des départements n'est pas prioritairement destinée au parlement (cette dernière passe prioritairement par les rapports, séances de commissions, etc.), mais au grand public ; elle privilégie par ailleurs les sujets d'intérêt pour ce dernier. Le chef du DFS ne pense pas qu'il faille développer plus avant la communication du département. Concernant l'utilisation personnelle des réseaux sociaux par les conseiller-ère-s d'État, les pratiques sont assez divergentes : le chef du département y est personnellement assez réfractaire.

Service des contributions (SCCO)

Impôts 4.0

Les commissaires ont demandé des informations sur le projet « Impôts 4.0 ». Le chef du SCCO a répondu que son objectif est de gérer le renouvellement de tous les outils informatiques du service liés à l'impôt. Le SCCO a engagé trois *business analysts* dans ce but. Ce projet prendra au minimum une dizaine d'années. L'encaissement des impôts s'effectuant à l'aide de logiciels de plus en plus obsolètes, il est vital de développer ce projet.

Estimation des titres non cotés

Une commissaire a indiqué qu'il est procédé de plus en plus rapidement à l'estimation des titres non cotés. Est-il utile de procéder à cette estimation à l'avance, au vu du risque de recours de la part des contribuables ?

Le chef du SCCO a répondu que le système d'estimation des titres non cotés vient de changer au niveau informatique : il est standardisé par rapport à ce qui se fait au niveau suisse. Le bilan de ce système paraît globalement plutôt positif. Si le service éprouve des difficultés à procéder à une estimation des titres non cotés, il en discute avec le/la contribuable.

Ressources humaines du SCCO

Les commissaires ont relevé que des difficultés d'engagement dans les domaines spécialisés du SCCO persistent.

Le chef du SCCO a indiqué que, en effet, le service fait face à des difficultés d'engagement. Il doit se renforcer en termes techniques, mais aussi anticiper les départs à la retraite et proposer davantage de temps partiels/télétravail, pour mieux répondre aux besoins de la nouvelle génération. La souplesse des horaires, le télétravail et la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale représentent cependant des avantages par rapport au secteur privé, qu'il ne manque pas de mettre en avant.

Fiscalité internationale

Les commissaires ont demandé des informations sur l'imposition des multinationales au niveau international et sur la situation en Suisse.

Aujourd'hui, Neuchâtel est un canton précurseur dans l'introduction de l'imposition minimale des grandes multinationales à 15%. Les commissaires ont demandé si le canton de Neuchâtel reprendrait la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour déterminer ce nouveau taux d'imposition. Le chef du SCCO a répondu que le canton de Neuchâtel ne reprendra probablement pas tous les outils de l'OCDE (notamment le « patent box », qui coûte trop cher), même s'il essaiera de se caler sur les directives/critères de l'OCDE.

Service de statistique (STAT)

Mandat du canton du Jura

Un mandat a été confié au STAT par le canton du Jura. Dans ce cadre, la facturation semblait insuffisante pour couvrir l'entier des prestations ; il avait été convenu avec le CCFI que les heures réalisées pour le canton du Jura ne devaient pas dépasser 500 heures par an (le contrat prévoit 75'000 francs) ou alors être facturées au coût complet (150 francs de l'heure). Or, en 2020, 921 heures ont été dédiées à cette tâche sans facturation au coût complet : la rémunération du canton du Jura ne semble donc pas couvrir les prestations du service. Après vérification, les coûts complets de ces prestations ont bien été couverts, une partie ayant été réalisée par un stagiaire.

Service des bâtiments (SBAT)

Difficultés et succès du SBAT

Durant l'année 2022, le SBAT a rencontré quelques difficultés liées aux crises énergétique et ukrainienne. Il a notamment dû répondre aux demandes d'économie d'énergie, prévoir un suivi actif des consommations et mettre à disposition des bâtiments pour l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s. Ces crises ont aussi généré des problèmes d'accès à certains matériaux, impliquant un ralentissement des affaires. Le SBAT a cependant aussi rencontré plusieurs succès, notamment dans le domaine des projets d'assainissement du patrimoine, de regroupement des archives cantonales et du projet UniHub. Les questions liées à la localisation de la justice ont également été réglées. Le SBAT est aussi parvenu à signer les baux pour les deux sites liés au projet Vitamine – un autre succès – et à avancer sur le projet de deuxième data center du canton. Concernant la politique du logement, un intéressant projet va étudier la valorisation du parc immobilier existant au cœur des localités. De manière plus générale, le service semble arrivé à une sorte d'apogée de sa croissance.

Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)

Les commissaires ont demandé si le SBAT soumet ses bâtiments au CECB. L'architecte cantonal a répondu que trois quarts des bâtiments touchés par l'exigence de CECB la respectent. Le but de cette exigence est d'identifier la consommation annuelle d'énergie : pour identifier l'impact écologique des bâtiments, il est plus intéressant de s'intéresser à leur état général (diagnostic de leur assainissement, isolation, etc.) plutôt que de s'en tenir à la simple consommation énergétique ; la méthode *Energy performance, indoor environmental quality and retrofit* (EPIQR) est dès lors plus adaptée.

Plan climat

Dans l'optique de la mise en œuvre du plan climat et de l'atteinte de l'objectif « neutralité carbone en 2040 », les commissaires ont demandé des précisions sur la politique d'assainissement du SBAT. Sera-t-il possible d'assainir les bâtiments assez vite pour atteindre cet objectif ?

Pour répondre aux objectifs du plan climat, l'assainissement du patrimoine représente en effet une question d'importance. Si le Conseil d'État n'a pas attendu l'adoption du plan climat pour commencer cet assainissement, il n'en demeure pas moins que, pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2040, il faudrait grandement l'accélérer : en effet, le rythme actuel ne va pas suffire. Au-delà de l'assainissement des bâtiments, une démarche plus générale de développement durable doit être menée. Dans ce cadre, la consommation énergétique des bâtiments a son importance,

mais pas seulement ; pour réduire leur impact environnemental, il s'agit de mettre en place tout un ensemble de mesures, comme la mobilité douce, l'autoconsommation, le recyclage, l'utilisation de matériaux moins polluants/plus isolants, etc. Concernant la mobilité, des bornes de recharge électrique sur les places de parc de l'État seront par exemple prochainement mises à disposition.

Ressources humaines et formation

Le SBAT connaît quelques difficultés en termes de recrutement de personnel. L'importante croissance vécue par le service ces dernières années tempère cependant cet état de fait. Une bonne partie des ressources vacantes au budget relèvent du domaine « exploitation » : ce dernier fait face à un important turnover et à des logiques particulières. Le service des ressources humaines de l'État (SRHE) aide le SBAT concernant le recrutement du personnel : le SBAT dispose maintenant d'une responsable des ressources humaines, engagée à un taux de 60%.

Les chef-fe-s de projet recruté-e-s au sein du service doivent souvent y « *apprendre le métier* », l'engagement auprès d'une entité publique étant fort différente du secteur privé. Dans ce cadre, des commissaires ont demandé si des formations continues de type *Certificate of advanced studies* (CAS) sont disponibles sur le marché pour les aider. Malheureusement, si un CAS a été mis en place en Suisse alémanique, il n'en existe pas de similaire au niveau romand.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Ressources humaines

Le CCFI reste en sous-effectif. Malgré cette situation et l'effort fourni pour former de nouvelles personnes, le volume de prestations reste relativement stable (bien qu'un peu réduit). En 2023, la nouvelle loi sur le contrôle des finances (LCCF) va être appliquée : pour répondre aux nouvelles missions décrites dans cette dernière, il faudra renforcer l'équipe. Il manque actuellement trois équivalents plein-temps (EPT) au CCFI, sans compter le poste de directeur, qui sera repourvu au mois d'août 2023. En sus, il faudra prévoir au minimum un EPT supplémentaire pour répondre aux nouvelles missions du CCFI. Le nombre d'EPT final sera déterminé par les besoins effectifs du service suite à la mise en œuvre du nouveau modèle. Le service rencontre de grandes difficultés à recruter les compétences manquantes, en premier lieu parce qu'il peine à trouver les profils recherchés. Le changement à la tête du CCFI a occasionné une année de retard.

Nouveau fonctionnement du CCFI

Les commissaires ont demandé à quel horizon temporel le nouveau fonctionnement du CCFI – suite au contre-projet à l'initiative « Pour une Cour des comptes » – est envisagé. Il a été répondu qu'au mieux la mise en place de l'ensemble des prestations aura lieu au 1^{er} janvier 2024. D'ici là, le CCFI aura en tout cas prévu les prestations à fournir et les nouvelles structures. Le volume de travail que les nouvelles prestations vont représenter reste encore inconnu ; il conditionnera le nombre d'EPT du service.

Un commissaire a indiqué qu'à l'aune de la mise en œuvre du contre-projet, le CCFI pourra refuser de prendre des mandats externes, à condition qu'il y ait une validation par le comité d'audit. Il semble important qu'il s'approprie cet outil, étant donné son manque de ressources humaines. Quand ce comité d'audit sera-t-il formalisé ?

Le comité d'audit sera officiellement formalisé au mois d'août 2023, puis son règlement d'organisation sera validé. Ce dernier donnera beaucoup de compétences au directeur du CCFI, notamment en matière de désignation du personnel et de rémunération. Il s'agit là d'un point intéressant, car actuellement le CCFI a de la peine à recruter des expert-e-s à cause de la rémunération modeste qu'il propose en regard du secteur privé.

Audits et cybercriminalité

Les commissaires ont relevé que certains audits informatiques n'ont pas pu être mis en œuvre par le CCFI. Cela génère-t-il un risque pour l'État face à la montée de la cybercriminalité ? Le chef de service *ad interim* du CCFI a répondu qu'en termes de cybercriminalité, le risque zéro n'existe pas. Le CCFI n'a cependant pas été inactif concernant les audits informatiques : malheureusement, leur mise en œuvre demande des ressources internes, or seul 0,9 EPT est dédié à cette tâche. Certains aspects techniques n'ont donc pas pu être mis en œuvre.

Chancellerie d'État (CHAN)

Gestion de la CHAN en 2022

Pour la CHAN comme pour d'autres services, les crises ont été un élément marquant de l'année 2022. Elles ont eu des incidences au niveau de la communication du service et des activités liées

au gouvernement ; la CHAN a aussi participé à l'état-major de crise. Au-delà de ces éléments, un élément marquant de l'année 2022 a été la préparation des festivités pour le 175^e anniversaire de la République. La CHAN a aussi travaillé à l'adaptation des processus d'achat.

Centrale d'achat

Plusieurs commissaires ont manifesté leur souhait que l'État dispose d'une centrale d'achat afin d'optimiser les dépenses. Elle pourrait être développée à la CHAN.

La chancelière a indiqué que la CHAN a monté un projet de professionnalisation de la fonction d'acheteur-euse. Ce dernier prévoit la création d'un office des achats, qui disposerait de deux EPT supplémentaires (pour l'instant, une seule personne à la CHAN s'occupe des achats pour l'ensemble de l'administration). Ce projet sera discuté avec le Conseil d'État.

Malheureusement, cette centralisation ne devrait pas, à ce stade, inclure les négociations des contrats de prestations, qui font appel à d'autres compétences, selon la chancelière.

Guichet unique (GU)

Les commissaires ont demandé des informations sur le développement des prestations du GU. La CHAN ne s'occupe cependant que de la gestion administrative du GU : le développement des prestations relève du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN).

Communication

Les commissaires ont demandé si la CHAN dispose des ressources nécessaires pour mener à bien ses missions de communication.

La CHAN est satisfaite des effectifs octroyés à cet égard. Le développement de nouvelles prestations de communication est prévu en 2023 ; de nouvelles personnes ont été recrutées à cet effet. Grâce à la communication, la CHAN tente de donner une vision positive des métiers de l'administration cantonale, en proposant par exemple des interviews de collaborateur-trice-s présentant leur métier. La communication des départements dépend en partie de la personnalité de leurs chef-fe-s : certain-e-s communiquent intensément et d'autres moins.

Un commissaire a demandé si la CHAN coordonne la communication de l'état-major cantonal de conduite (EMCC). Ce n'est pas le cas. L'EMCC dispose de sa propre cellule de communication de crise. Une ressource de la CHAN est cependant mise à sa disposition pour l'aider.

Service de la santé publique (SCSP)

Augmentation des primes d'assurance-maladie

Les commissaires ont demandé quelles sont les mesures que le canton envisage pour faire face à la future augmentation des primes d'assurance-maladie.

Au niveau cantonal, toutes les mesures visant à limiter les quantités, le nombre de lits, le volume des prestations d'intérêt général (PIG) ainsi qu'à optimiser les infrastructures/prestations ont plus ou moins été mises en place. Le virage ambulatoire a été favorisé et un accent a été mis sur les logiques de prévention. Tous ces éléments démontrent la volonté cantonale de limiter les coûts de la santé.

Mais tous ces efforts ne représentent que bien peu de chose, étant donné qu'au niveau fédéral la logique de la « course à la prestation » demeure. En effet, le nombre de prestations octroyées dicte le financement du système : plus il y a de demande et plus les coûts augmentent. Or la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) interdit aux cantons d'intervenir en amont pour réguler les prestations/coûts et les efforts de rationalisation ne représentent que des efforts dérisoires. En plus des coûts liés au vieillissement de la population, la logique du marché prédominant sur la logique de santé publique – soutenue par des prélèvements obligatoires auprès de la population – crée une croissance incontrôlée néfaste et non soutenable à long terme. Les primes et les budgets cantonaux ne pourront pas la financer éternellement. Pour véritablement résoudre la situation, il faudrait remettre la santé publique au cœur du système. Une solution pourrait aussi être de mieux prévenir, pour éviter de devoir guérir : les moyens dédiés à la prévention sont insuffisants.

Externalisation d'Accueil réseau orientation santé social (AROSS)

Les commissaires ont questionné l'externalisation d'AROSS suite à l'adoption de la loi sur AROSS (LAROSS). En effet, AROSS est devenu un établissement autonome de droit public (EADP), alors qu'à la base il s'agissait d'une association.

Il a été décidé qu'AROSS serait un EADP afin de garantir une cohérence avec ce qui se fait habituellement dans le domaine de la santé, où l'État agit en tant qu'autorité de surveillance/de régulation et non comme prestataire. De la même manière que Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), AROSS sera donc un EADP. Lors des débats autour de la LAROSS, la crainte qu'AROSS ne devienne une autorité avait aussi été exprimée : l'État s'était engagé à ce que ce ne soit pas le cas.

Virage ambulatoire

Les commissaires ont demandé des précisions sur le virage ambulatoire.

Une priorité est donnée aux soins ambulatoires plutôt que stationnaires, car les études scientifiques démontrent que la prise en charge ambulatoire apporte à la fois des avantages financiers et des avantages au/à la patient-e (immobilisé-e moins longtemps). Le fait que les prestataires doivent justifier de la prise en charge en soins stationnaires pour pouvoir être indemnisés par les assurances a favorisé le virage ambulatoire.

Initiative sur les soins infirmiers

Les commissaires ont demandé des informations sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, car la pénurie de personnel soignant et les délais imposés par la Confédération inquiètent fortement.

Pour rappel, l'initiative « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » a été acceptée par le peuple et les cantons à 61% le 28 novembre 2021. Le Conseil fédéral prévoit une mise en œuvre en deux étapes. Durant la première, l'accent sera notamment mis sur une offensive en matière de formation à hauteur de 1 milliard de francs (50% Confédération / 50% cantons) sur une durée de huit ans à partir de juillet 2024 ; les cantons ont donc une année pour préparer leurs projets et solliciter ces financements fédéraux. « *Seule, l'offensive en matière de formation prévue dans le cadre de la 1^e étape de mise en œuvre de l'article 117b Cst. ne suffira pas pour couvrir les futurs besoins en personnel soignant* » : ainsi, une deuxième partie de mise en œuvre est prévue dans un second temps. Les cantons ne sont pas complètement libres concernant la mise en œuvre de l'initiative et doivent respecter le calendrier fédéral. Une pression est mise sur les acteurs par les organes dirigeants afin d'avancer rapidement : ainsi, les délais donnés aux cantons pour produire un certain nombre d'indicateurs/chiffrages sont extrêmement courts.

2.1.1.5. Bilan et perspectives

Les sous-commissions relèvent des problèmes de recrutement dans la plupart des services présentés lors de la séance du 9 mai 2023 ; la situation du CCFI est notamment préoccupante.

Elles proposent le développement d'une centrale d'achat pour toute l'administration cantonale.

Elles soulignent avec regret que la réponse à la recommandation 20.136 n'a pas été intégrée au rapport sur les provisions et réserves, les moyens s'adressant aux institutions et non au personnel.

2.2. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DESC s'est réunie à treize reprises durant l'année 2022, en présence du secrétaire général du département. Selon les thématiques abordées, il était accompagné des chef-fe-s des services concernés. Les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) du département ont participé aux séances relatives à l'examen des comptes 2021, à l'examen du budget 2023, ainsi qu'à une séance avec le service des ressources humaines (SRHE).

2.2.1.2. Entités visitées

Le détail des différentes visites réalisées dans le courant de l'année figure sous le point 2.2.1.3.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

La SCOGES s'est réunie le 21 janvier 2022, en visioconférence, afin d'examiner les propositions de traitement transmises par le département aux recommandations, motions et postulats échus au 31 décembre 2021.

Le 2 février 2022, la SCOGES a échangé, en visioconférence, avec le chef du service des ressources humaines de l'État (SRHE) autour des principaux enjeux du service. Le chef du SRHE était entouré de son adjointe ainsi que des responsables de secteur.

La sous-commission de gestion a rencontré la cheffe du service de la culture le 10 février 2022. M. Ribaux, chef du département, était présent à cette séance, notamment pour transmettre des informations au sujet de la nouvelle Loi sur la culture.

Les rapports du CCFI qui concernent le département ont été examinés par les membres de la sous-commission de gestion le 11 mai 2022. Cette séance a également eu pour but de faire un point de situation sur le projet des « trois châteaux », à savoir ceux de Boudry, Colombier et Valangin.

Le 18 mai 2022, la sous-commission de gestion s'est déplacée à La Chaux-de-Fonds pour visiter le service pénitentiaire. Elle a pu notamment se rendre compte de la nécessité de rénover l'infirmerie. La thématique de la cybersécurité a aussi été évoquée lors de cette séance.

La séance consacrée à l'examen des comptes 2021 du département a eu lieu le 25 mai 2022, en présence des commissaires de la sous-commission des finances.

Les 5 et 6 juillet 2022, la sous-commission a visité le service juridique de l'État (SJEN) et le service de la sécurité civile et militaire (SSCM). La cheffe du SJEN a présenté la réorganisation de son service ainsi que le réaménagement du secrétariat juridique. La visite du SSCM a eu lieu avec le chef du département et son secrétaire général. Les membres de la sous-commission de gestion ont également pu visiter les garages de l'État à Colombier.

Le dossier des « trois châteaux » a été repris lors de la séance du 18 août 2022 avec le chef du département et la cheffe du service de la culture. La commission de gestion s'interrogeant sur l'avancement des travaux en relation avec ce projet, la présidente de la sous-commission a estimé nécessaire de faire un point de situation avec le service.

La SCOFI et la SCOGES se sont réunies le 29 septembre 2022 pour examiner le budget 2023 du DESC.

Le 20 octobre 2022, la sous-commission de gestion a rencontré le service cantonal de la population. Une discussion s'en est suivie autour des dossiers en cours et des enjeux à venir. Le chef du service était accompagné des responsables de secteur. Le projet vitamine pose un problème de confidentialité au niveau des créances judiciaires.

L'office des poursuites et des faillites a été visité par les membres de la sous-commission de gestion le 17 novembre 2022.

« *Last but not least* », les membres de la sous-commission des finances du département se sont joints aux membres de la SCOGES, en date du 30 novembre 2022, pour échanger avec le SRHE autour des thématiques suivantes : l'absentéisme, les primes individuelles et collectives et les salaires occasionnels versés par l'État.

2.2.1.4. Examen du rapport de gestion 2022 du DESC

Introduction

La sous-commission de gestion du DESC a procédé, le 4 mai 2023, en séance commune avec la sous-commission des finances du DESC, à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2022 du département. Les sous-commissaires adressent leurs remerciements aux chef-fe-s de service pour les explications et réponses reçues en commission. Du fait que chaque service a établi son rapport dans le rapport des comptes 2022, il n'est repris, dans ce rapport, que quelques éléments ressortant des réponses des chef-fe-s de service aux questions des sous-commissaires.

Examen par service

Le tome 2 du rapport du Conseil d'État a été examiné service par service. Les principales thématiques abordées par les commissaires, sous l'angle de la gestion, sont développées ci-après.

Service des ressources humaines (SRHE)

L'activité liée au Covid-19 est en baisse, alors que celle liée à l'Ukraine est en hausse. Le service participe à la mise en œuvre du projet vitamine ainsi que des aspects sécuritaires des nouveaux lieux de travail. Le département mentionne également la dématérialisation croissante des processus de recrutement, notamment dans le concept vitamine.

À la question du nombre de démissions au sein des différents services de l'administration et concernant les mesures pour fidéliser les collaboratrices et collaborateurs, le chef de service indique

que ce phénomène est général et non pas uniquement constaté dans le secteur public. Le service observe une augmentation du taux de rotation et une pénurie du personnel. Les mesures pour contrecarrer ces effets se situent au niveau du recrutement, en améliorant notamment la marque employeur. La mobilité interne permet de fidéliser les employé-e-s, même si elle alimente les démissions à l'interne. Les conditions de travail sont en adéquation avec les attentes actuelles ; le chef de service cite le projet vitamine, qui est un élément attractif pour les personnes arrivant sur le marché du travail. La souplesse en termes d'horaires de travail et de mobilité est très appréciée. Un programme de formation des cadres avec les villes du canton est en train de se mettre en place, dans le but de mieux former les cadres à la conduite et à la gestion de leur personnel.

Sur la question du télétravail, le chef de service explique que la directive fixe le taux maximal à 40% (pour un 100%).

Une députée demande si les difficultés dans le recrutement sont dues principalement aux types de formation. Le chef de service explique que la problématique concerne principalement les métiers très techniques et le recrutement de cadres supérieur-e-s, notamment pour des questions salariales.

Service juridique (SJEN)

L'activité du service juridique se résume par une baisse du contentieux – davantage de dossiers traités que de dossiers entrants – compensée par une augmentation des avis de droit et des préavis pour le Conseil d'État. La durée moyenne des contentieux est également en baisse, mais de manière moins importante dans le domaine de la construction.

Un plan d'archivage a été mis en place. Le toilettage du RSN est en cours.

Service cantonal de la population (SCPO)

Le service possède quatre nouvelles machines de prises biométriques. Ce travail fonctionne bien et est appelé à être amplifié : à l'heure actuelle, seuls les passeports sont biométriques, alors qu'il s'agira, dans le futur, d'élargir ce procédé aux cartes d'identité. La Confédération proposera une loi fédérale obligeant les cantons à vérifier les identités électroniques, ce qui ne se faisait pas par le passé. L'application de cette loi alourdira inexorablement le travail du service.

Dans le cadre du projet vitamine, l'ensemble du service déménagera et pourra ainsi accueillir de manière optimale les personnes à mobilité réduite.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les naturalisations, une députée demande si le service observe une diminution des demandes et une amélioration de la qualité des dossiers. Le nombre de demandes a effectivement baissé (de 550 à 350 demandes annuelles). Les dossiers sont plus complets et mieux préparés ; le service de la cohésion multiculturelle organise des cours pour former et encadrer les familles dans leur processus de naturalisation. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la famille est considérée comme une entité complète. Beaucoup de dérogations restent envisageables et utilisées.

Un député s'interroge sur le taux d'absentéisme dans le service. Il lui est répondu que certaines absences étaient encore liées au Covid-19 en 2022.

Service de la culture (SCNE)

Le travail de fond sur la loi neuchâteloise sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) s'est poursuivi avec la collaboration d'un groupe de réflexion. Le travail a continué en 2022, avec l'objectif d'une consultation large et d'une concertation importante avec les communes et les associations issues des milieux culturels.

Concernant la LEAC, une députée demande si la loi prévoit un lien entre la culture de manière globale et la culture dans les écoles. Il lui est répondu que la réflexion sera menée, entrant dans la volonté de développer la médiation culturelle. L'accès à la culture pour l'ensemble de la population comprend la médiation culturelle. Depuis 2016, le service de la culture lance un appel à projets pour soutenir l'action culturelle en collaboration avec le service de l'école obligatoire.

Le rapport d'un groupe de travail en charge du projet des trois châteaux sera présenté aux communes concernées ces prochaines semaines. Le centre archives et patrimoine (CAP) est un projet mené en commun avec la ville de La Chaux-de-Fonds ; la collaboration se passe très bien et le projet suit son cours. Une députée regrette que la signalisation pour voir les différents projets proposés n'ait pas été optimale.

Concernant le projet « La Chaux-de-Fonds, capitale culturelle », un député imagine que le territoire de La Chaux-de-Fonds a été élargi. L'idée est effectivement que le cœur de la manifestation se déroule à La Chaux-de-Fonds, mais que les différents acteurs culturels, notamment des différentes régions du canton, puissent être impliqués dans la manifestation. Le but est de nourrir des collaborations et des échanges.

Service des poursuites et des faillites (SEPF)

Ce service a connu des mutations informatiques au niveau des poursuites autant que des faillites. Ce sont les très petites entreprises qui sont les plus concernées par les faillites.

Service de l'économie (NECO)

En préambule, le chef du département explique que, suite au départ du chef du NECO à la fin de 2022, son adjointe a assuré la période de transition et que la prise de fonction du nouveau chef de service s'est déroulée de manière harmonieuse.

Le service a soutenu 16 projets LADE, dont 15 à caractère économique ou industriel et 1 à caractère touristique. Le service assure le suivi proactif avec un certain nombre d'entreprises en lien avec la richesse du tissu industriel de notre région.

Une députée demande si le service est préoccupé par la baisse drastique des projets ECOPROX. La baisse est observée tant au niveau quantitatif que qualitatif. Parmi les premiers projets soutenus, peu s'inscrivent dans la durée.

Au sujet du site web « Neuchâtel et économie », une députée demande si le service analyse la fréquentation. Le public visé est au rendez-vous de manière générale.

Service pénitentiaire (SPNE)

L'incendie de cellule à Bellevue a nécessité une intervention délicate. Pour rappel, cet établissement pénitentiaire est occupé à 95-97%.

L'augmentation des condamnations se traduit par davantage de recours à la détention.

Le service rencontre des difficultés dans le recrutement, car les professions faisant appel à du travail de nuit n'ont pas la cote. Un député demande si cette difficulté est liée au salaire. Le service des ressources humaines est en charge d'élaborer une comparaison intercantonale ; la crainte du service concerne le canton de Vaud, qui construit un établissement important.

Une députée revient sur la problématique de la fidélisation du personnel et mentionne les 12 démissions et les 2 renvois en 2022. Le chef de service confirme le taux de turnover, qui se monte à 10%. Il s'agit d'un phénomène global, la vision de carrière devenant une exception. Les réflexions commencent et un plan d'action devrait en découler.

Un député constate que le taux d'absentéisme a baissé de 10% à 4%. Le chef de service rappelle que des démarches ont été entreprises pour lutter contre ce phénomène. Les mesures se sont déployées entièrement début 2023. La période Covid-19 a engendré une poussée d'hospitalisations et de soins en 2021-2022.

Les travaux pour la nouvelle infirmerie sont en cours. Pour rappel, il est très compliqué de réaliser des travaux dans une prison fonctionnelle. Certaines cellules se situant en dessous des travaux devront être fermées pendant un laps de temps en 2023.

Un député demande si les placements hors canton concernent uniquement la préventive. Environ 10% d'entre eux concernent la détention avant jugement (DAJ) et 90% relèvent de l'exécution de peines. Pour rappel, le canton ne gère pas tous les régimes de détention. Les détentions avec encadrement psychiatrique, la détention des femmes et la semi-détention doivent être traitées hors canton.

Police neuchâteloise (PONE)

Les activités de la police sont de différents types et concernent différents domaines. Une activité intense est constatée autour du centre de Perreux. Un regroupement des représentant-e-s politiques des huit régions policières a lieu deux fois par année avec la direction de la police et le chef du DESC, dans le but de construire et maintenir les relations entre les communes.

La police souhaiterait s'investir davantage dans trois autres missions, à savoir la sensibilisation dans les écoles, le suivi des profils à risque et la lutte contre la cybercriminalité.

En 2022, un rapport sur les violences policières a été débattu au Grand Conseil, permettant de rappeler la sensibilité de la PONE sur la formation et la réaction des policier-ère-s vis-à-vis notamment de la population étrangère.

La question des effectifs a soulevé un débat en raison de la vague de démissions constatée en 2022. Ce taux semble revenir « à la normale » en 2023. La PONE travaille sur le recrutement immédiat de policier-ère-s formé-e-s. Un député s'interroge sur une éventuelle réduction des prestations du service découlant de la baisse des effectifs. Le commandant rappelle que les effectifs de la police évoluent naturellement entre janvier et décembre. La PONE reste dans la moyenne suisse du ratio policier-ère-s/habitant-e-s. Chaque année, il y a une vingtaine d'aspirant-e-s formé-e-s qui arrivent au 1^{er} janvier. Les démissions en cours d'année ne sont pas remplacées systématiquement. D'autres mouvements interviennent au cours de l'année.

La police mène-t-elle une réflexion autour de l'engagement de femmes policières et de personnes issues de la migration ? Le chef de service rappelle que des policières sont engagées chaque année ; une baisse du taux de réussite des femmes au processus de sélection a été observée dans le domaine du sport. Il est primordial que les exigences en la matière soient connues. Toutes les questions de conciliation entre vie privée et vie professionnelle portent préjudice aux carrières féminines à la police. Depuis 2006-2007, le canton ouvre la formation d'aspirant-e policier-ère aux détenteur-trice-s du permis C.

Une des priorités de la police concerne sa visibilité. Il est important que la police soit capable de passer du temps dans l'espace public.

Une augmentation des accidents est constatée en 2022, alors que la tendance des dernières années était à la baisse. Cela s'explique notamment par l'augmentation des vélos et trottinettes électriques.

Une députée s'attarde sur les enjeux liés à la communication, à la sensibilité et à la perception. La police est très présente sur les réseaux sociaux (25'000 abonnés) ; les plaintes sont également déposées par le biais des services sociaux. L'investissement de la police se concentre principalement sur la modération.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

L'EMCC « Énergie » est toujours en activité. L'État-major « Covid » est maintenant piloté par le service de la santé publique et celui dédié à l'Ukraine par le service de la migration.

Le service regroupe des activités très hétéroclites, présentes sur différents secteurs (garage de l'État, recouvrement de la taxe militaire, évaluation des abris antiatomiques, etc.). Un important travail d'évaluation a été réalisé en 2022 sur un grand risque d'incendies de forêt. Pour faire face à ces crises qui se superposent, le service a renforcé la section protection de la population, qui a toutefois dû geler quelques projets.

Le développement du parc de véhicules électriques a été poursuivi, avec 23 unités thermiques remplacées depuis 2020. Le service envisage d'augmenter ce parc de véhicules électriques de huit unités par année.

La proportion de femmes s'engageant dans l'armée est plus élevée dans le canton en comparaison intercantonale.

2.2.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission tient à souligner la qualité du travail mené par les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que par leurs responsables. Elle constate que la majorité des services du département travaille à flux tendu. En outre, certains services doivent faire face à des absences de longue durée et/ou à un taux de rotation élevé. Cette situation inquiète la sous-commission de gestion du DESC. Elle estime que le travail de suivi et de fidélisation des collaboratrices et collaborateurs, mené par le SRHE, doit être non seulement poursuivi, mais affiné.

L'organisation différente du service juridique, basée sur un modèle horizontal, porte ses fruits. Il serait intéressant d'étudier cette organisation dans d'autres services ou offices de l'État.

Enfin, la concertation et la collaboration renforcée avec les acteurs du terrain et/ou les communes (loi sur la culture, projet muséal concernant les trois châteaux, interventions sur le site de Perreux) permettent de « prendre en compte » les préoccupations du terrain et de travailler de manière plus apaisée sur le long terme.

Nous attendons avec impatience la promulgation par le Conseil d'État des modifications de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), de la loi sur le contrôle des finances (LCCF) et de la loi sur les subventions (LSub) pour nous mettre au travail sur l'évaluation des politiques publiques.

2.3. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DFDS s'est réunie à douze reprises durant l'année 2022, en présence de M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du DFDS, et de son secrétaire général. Selon les thématiques abordées, elle a été accompagnée des chef-fe-s des services concernés et de membres de son secrétariat général. Lors des visites des services, la SCOGES a convié les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) à participer aux rencontres.

2.3.1.2. Entités visitées

Le détail des différentes visites réalisées dans le courant de l'année figure sous le point 2.3.1.3.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Le matin du 17 janvier 2022, la SCOGES a visité les locaux du SPAJ et a rencontré le chef du service de la protection des adultes et de la jeunesse (SPAJ) et ses deux adjoint-e-s, ses chef-fe-s d'office ainsi que la déléguée à la jeunesse. Lors de cette séance, la question des curatelles professionnelles et privées et leur rémunération a été abordée.

L'après-midi, la SCOGES s'est réunie en visioconférence afin d'examiner les propositions de traitement transmises par le département aux recommandations, motions et postulats échus au 31 décembre 2021. Lors de cette rencontre, un point de situation a été consacré aux différentes mesures de prévention prises dans le cadre des écoles, en raison de la crise sanitaire Covid-19. Une information a également été donnée sur la procédure de recrutement relative au poste de délégué-e à la digitalisation au service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Il est prévu, à terme, que la déléguée à la digitalisation reprenne la direction du service. En effet, le chef du SIEN partira à la retraite anticipée le 31.12.2024 et occupera un poste de chargé de missions entre le 01.03.2023 et le 31.12.2024 ; la déléguée à la digitalisation a pris la direction du SIEN au 01.03.2023.

Le 28 avril 2022, la SCOGES a rencontré M. Stoffel, recteur de l'Université de Neuchâtel (UniNE), et M. Berberat, président du Conseil de l'UniNE, afin d'échanger sur la thématique de la sécurité informatique de l'UniNE à la suite de la cyberattaque du 18 février. La sous-commission a reçu de plus amples informations sur la situation, sur ses conséquences, sur les mesures prises ainsi que sur son impact financier. Elle s'est enquis des mesures qui seraient prises pour éviter que cela se reproduise et a d'ores et déjà annoncé qu'elle suivrait leur réalisation.

La SCOFI et la SCOGES se sont réunies le jeudi 5 mai pour examiner les comptes 2021 du DFDS.

Afin de poursuivre ses travaux sur la cyberattaque de l'UniNE, la SCOGES a invité, en première partie de sa séance du 16 mai 2022, la déléguée à la digitalisation et le chef du SIEN, afin d'échanger sur la thématique de la sécurité informatique de l'État et des entités autonomisées.

En seconde partie, la SCOGES a débattu sur la suite à donner à la demande faite auprès de la SCOGES par M^{me} Fuchs-Rota, présidente de la commission Réforme SPEJ. La sous-commission a décidé de la rencontrer lors de sa séance de juin, en présence de M^{me} Crystel Graf, de son secrétaire général et de son conseiller stratégique.

Le 2 juin 2022, la SCOGES a rencontré M^{me} Fuchs-Rota afin d'entendre les préoccupations de la commission Réforme SPEJ portant sur la communication et la gouvernance du service à la suite de la lecture du rapport du Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) et de sa rencontre avec le collectif « Prends soin de ton doudou ». Dans le cadre de sa mission de haute surveillance et de ses prérogatives, la sous-commission a demandé au DFDS de l'informer sur le suivi qu'il donnera à ce dossier.

Le 16 juin 2022, la SCOGES ainsi que la SCOFI ont pu bénéficier d'une présentation du programme « *Bring Your Own Device* » (BYOD). Ce dernier sera déployé progressivement durant ces quatre prochaines années dans les milieux de la formation professionnelle et dans les lycées neuchâtelois. La sous-commission a souligné dans ce contexte l'importance pour elle que ce programme ne porte

pas atteinte à l'égalité des chances, notamment en regard des difficultés financières que pourraient rencontrer certaines familles pour acheter du matériel de qualité à leurs enfants.

Le 25 août 2022, la SCOGES et la SCOFI ont reçu des informations sur la rentrée scolaire 2022-2023 et sur l'échéancier des rapports du Conseil d'État à venir.

Le 22 septembre 2022, la SCOGES et la SCOFI ont examiné le budget 2023 du DFDS.

La séance du 17 octobre 2022 a été consacrée au Centre de formation professionnel neuchâtelois (CPNE), au pôle Bâtiments et Constructions, à Colombier. Après la présentation du CPNE, la SCOGES a visité les salles de cours ainsi que les ateliers. La sous-commission a prévu de poursuivre ses travaux sur le CPNE, notamment en lien avec l'organisation de la structure de direction de l'établissement.

Le 25 novembre 2022, la SCOGES avait prévu de rencontrer le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), mais à la demande de la sous-commission, cette séance a été reportée au premier trimestre 2023.

Lors de ces différentes séances, la SCOGES a régulièrement été informée des dossiers sensibles traités par le DFDS, notamment concernant le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). En date du 30 novembre, une analyse du fonctionnement actuel du SPAJ a été transmise à la sous-commission. Cette analyse se base sur de nombreux constats issus de 28 entretiens individuels, ainsi que des réponses des 69 personnes ayant répondu au sondage *online*. Il en est ressorti un certain nombre de recommandations importantes liées au management et au fonctionnement du service, qui seront reprises dans le cadre des travaux 2023 de la sous-commission.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion 2022 du DFDS

Les sous-commissions des finances et de gestion du DFDS ont rencontré la cheffe du département, son secrétaire général, son conseiller stratégique et son responsable des finances et de gestion, lors de la séance du 5 mai 2023. À cette occasion, les représentant-e-s du département ont commenté le compte de résultats (cf. tome 2, page 207). Au cours de cette première partie de la séance, les thématiques ci-après ont été également abordées.

Postes de travail (tome 2, page 203)

123 postes ont été mis au concours dans le service de l'enseignement obligatoire (SEEO). Un député s'inquiète de savoir si ces 78,89 EPT ont été engagés. Le département précise que les autorités communales mettent au concours ces postes d'enseignant-e-s communaux. Les cercles scolaires ont donc besoin de ces ressources pour assurer un enseignement optimal.

Dossiers particuliers du DFDS

La stratégie digitale dotée d'une vision à long terme a été validée par le Conseil d'État. Cette stratégie a été construite avec l'ensemble des partenaires.

L'initiative 1% sport fera l'objet d'un rapport du département d'ici à fin 2023.

Concernant le projet ambitieux et innovant MAÉ (Ma journée à l'école), le département a rencontré les différentes communes au sujet des finances de ce projet. La participation financière du canton à ce projet n'est pas encore connue, car elle dépend notamment du chiffrage des communes. À la lecture des comptes, un député remarque que seul 50% du budget lié au projet MAÉ a été dépensé. Cela s'explique par un retard général dans la mise en œuvre des projets pilotes, engendrant une baisse de facturation, qui se répercutera *de facto* sur les comptes en 2023.

Au vu du retard pris dans la mise en œuvre de ce projet important sans qu'il puisse clairement être établi si la responsabilité en échoit au canton ou aux communes, une séance des sous-commission a été immédiatement fixée afin de clarifier cette problématique.

Examen par service

Le tome 2 du rapport du Conseil d'État a été examiné service par service. Les principales thématiques abordées par les commissaires sous l'angle gestion sont développées ci-après.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Un député demande des explications sur l'augmentation du nombre d'élèves en écoles spécialisées, ainsi que sur l'augmentation des besoins pour les enfants en situation de handicap à la rentrée 2022. Cette tendance à la hausse est visible depuis un certain nombre d'années, sans réelle explication. Une partie de ces augmentations est cependant due à l'évolution de la société.

La thématique de la violence envers les enseignant-e-s a aussi été abordée. Un député regrette cet effet de « mode » ; le département indique que les études démontrent que cette violence provient notamment de l'environnement direct de travail (direction-collègues) et de certains parents qui sont de moins en moins empathiques envers le corps enseignant. Le canton de Neuchâtel n'est pas particulièrement touché par cette problématique.

Service de la formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Un député demande à connaître l'évolution de la certification professionnelle des adultes. Dans le cadre de la stratégie cantonale en matière de formation continue des adultes, les demandes d'admission à l'article 32 ont connu une progression de 21% entre 2021 et 2022 (135 dossiers en 2022, contre 111 en 2021). Cette tendance croissante se poursuit également en 2023.

Un commissaire relève qu'en termes de nombre de contrats d'apprentissage conclus, l'année 2022 est une année record. Le département précise que cette augmentation s'observe depuis trois ans.

Concernant l'impact de la pandémie, un député s'inquiète d'un décrochage chez certains jeunes à la sortie de l'école obligatoire. Il lui est répondu qu'aucun effet pervers majeur lié au Covid-19 n'a été constaté à ce jour.

La sous-commission tient à souligner, à ce titre, le travail considérable réalisé par l'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) avec les jeunes présentant des difficultés à l'insertion.

Un député se réfère à la page 226 du rapport et demande des précisions sur l'arrêté concernant la restauration dans les hautes écoles. Le département explique que la restauration pour les étudiant-e-s de la HEP, de la HE-Arc et de l'Université était gérée par une commission de l'État. Un appel d'offres a été lancé dans le but de trouver un nouveau partenaire pour la restauration des trois écoles, sans résultat. Ces dernières ont donc demandé à pouvoir gérer la restauration sur les sites de manière autonome.

Il est relevé que la situation actuelle n'est pas satisfaisante en matière de restauration estudiantine, dont les objectifs principaux sont d'offrir une nourriture équilibrée et à des prix raisonnables. La question se pose ainsi de savoir si ce service ne devrait pas être assuré par un organisme public.

Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

Un député s'étonne de la suppression de périodes d'interdisciplinarité en maturité gymnasiale (page 236 du rapport) et demande s'il s'agit d'une décision cantonale.

Le concept d'interdisciplinarité est propre à chaque lycée et s'inscrit dans sa culture d'établissement. La suppression de périodes concerne ici uniquement le Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR). En effet, jusqu'au 2021, le concept interdisciplinaire du LDDR contenait une dimension informatique. Il s'agissait en effet d'un enseignement coordonné de l'informatique en lien avec les domaines des lettres, sciences humaines, sciences exactes et arts. Cette période d'enseignement s'est trouvée vide de contenu et redondante du fait de l'introduction de la discipline informatique obligatoire dès la rentrée scolaire 2021 en 1^e année de maturité gymnasiale et en 2^e année dès la rentrée scolaire 2022. En effet, en 2^e année, le cadre de la DO informatique est basé sur un enseignement interdisciplinaire en y intégrant d'autres disciplines. La diminution au LDDR est ainsi de 14 périodes à la rentrée 2021 et de 15 périodes dès la rentrée scolaire 2022, tout en préservant un enseignement interdisciplinaire. Cette diminution de périodes est cependant réinvestie à la rentrée 2023 avec l'introduction d'un projet pilote d'enseignement du suisse allemand pour les élèves de 3^e année.

Au sujet du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) est exprimé un regret quant au changement de nom de l'École d'Arts Appliqués alors que cette dernière jouit d'une renommée dépassant largement les frontières cantonales. Il est rappelé qu'un projet de loi concernant cette thématique est en cours de traitement en commission Éducation.

Service cantonal des sports (SSPO)

Un député est surpris de constater que Neuchâtel ne propose pas de camps Jeunesse et Sport (J&S). Le département indique que le service des sports n'a pas la mission d'organiser ces camps, mais de suivre le versement des subventions versées par l'Office fédéral du sport. Le service des sports organise des camps de ski en fin d'année, mais ce sont aux clubs et respectivement aux villes de les organiser. Le département n'a pas de grande marge de manœuvre, mis à part celle de faire connaître le panel des cours.

De nombreuses questions des sous-commissions ont porté sur des questions financières et seront reprises dans le rapport 2022 de la SCOFI.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

La moitié des placements concerne des mineur-e-s non accompagné-e-s au centre de requérants d'asile. Une mesure de protection est à leur disposition. Une partie de ces jeunes se trouve en institution avec demande de placement.

Un temps moyen d'attente pour accéder à une institution d'éducation spécialisée (IES), à un service d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO) ou à une famille d'accueil (FA) est presque impossible à fournir. En effet, cela dépend de plusieurs facteurs. Pour les IES, cela dépend de l'indication et des possibilités qui peuvent exister auprès d'autres établissements (autres IES notamment). Pour les FA, cela dépend de la disponibilité des FA elles-mêmes et de l'opération d'appairage qui permet de relier une FA et un enfant, en fonction des besoins de ce dernier et des potentialités de la FA. Pour les SAEMO, cela dépend également des autres solutions possibles et de la disponibilité des parents à recevoir les intervenant-e-s.

Dans le cas des IES, le délai peut osciller entre quelques heures (pour les placements d'urgence) et 1,5 an (situation toujours sur liste d'attente). Il est évident qu'un délai de plus d'une année peut sembler particulièrement inadéquat, mais il dépend de l'urgence d'autres situations qui peuvent venir « s'intercaler » dans l'accès aux prestations, ainsi que des possibilités de solutions moins idéales, mais tout de même protectrices pour l'enfant. À ce jour, le délai moyen varie entre 4 et 8 mois. Cette estimation est basée sur l'état de situation actuelle des enfants qui attendent d'accéder à une IES, mais il ne prend pas en considération les solutions diverses qui sont mises en œuvre.

Dans le cas des FA, le temps d'attente varie entre 24 heures (placement d'urgence souvent dans des FA d'opportunité) à 3 ans (situation toujours sur liste d'attente). Un délai de 3 ans peut sembler particulièrement long et inapproprié, toutefois, il faut prendre en considération la réalité de chaque situation et, en l'espèce, l'enfant concerné présente des besoins très particuliers pour lesquels il sera extrêmement difficile de trouver une FA qui puisse y répondre. Cela ne change toutefois rien à l'indication posée par l'intervenant. À ce jour, le délai d'attente moyen se situe à 1,5 an (sans considération des situations de MNA), mais cela pourrait évoluer à quelques semaines en cas d'arrivée de nouvelles FA. Le temps moyen indiqué est calculé sur la base de la liste d'attente actuelle sans les MNA. Cette méthode est très relative, puisqu'elle ne tient pas compte du temps passé sur liste d'attente des enfants qui ont pu accéder à une FA ; cela ne prend en considération que les enfants qui sont actuellement sur liste d'attente.

Dans le cas des SAEMO, le temps d'attente varie entre 3 semaines (temps d'évaluation de la situation par les intervenant-e-s ambulatoires avec possible intervention immédiate) et 9 mois (situation toujours sur liste d'attente). Le délai de 9 mois est trop long pour ce qui concerne l'ambulatoire, toutefois, le récent renforcement du dispositif devrait permettre d'ici quelques semaines d'annuler cette liste d'attente. Une priorisation des situations est évidemment effectuée par les SAEMO pour leur intervention en fonction de l'évaluation posées par l'OPE. À ce jour, le délai d'attente moyen se situe à 2 mois (ambulatoire ordinaire et intensif), mais cela va évoluer avec le renforcement du dispositif. À nouveau, il importe de préciser que cette donnée est basée exclusivement sur les situations actuellement sur liste d'attente.

La sous-commission tient également à souligner qu'elle prend au sérieux l'audit du service réalisé en 2023 et qu'elle s'est emparée du dossier sous l'angle de la haute surveillance et sur mandat de la COGES.

Conclusion

La bonne tenue sous l'angle de la gestion du département est saluée par les sous-commissions. Des remerciements sont adressés aux collaborateur-trice-s des différents services pour leur travail conséquent et les efforts déployés en période post-pandémie.

2.3.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission observe que le champ de tension entre les réformes à mener et les volontés d'accroître l'efficacité financière de l'État risquent de s'intensifier durant les prochaines années. En outre, les coûts élevés causés, par exemple, par une année de lycée supplémentaire risquent de priver l'État de moyens nécessaires pour assurer la qualité d'autres politiques publiques existantes.

La sous-commission restera ainsi attentive à analyser en premier lieu les réformes menées (dispositif SPEJ, réforme du cycle 3, MAE, CPNE, éducation numérique,) sous l'angle de leurs effets concrets sur les bénéficiaires et sur la plus-value réelle qu'elles peuvent apporter à la population.

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission (SCOGES) du DDTE a tenu ses séances les 18 janvier, 7 février, 7 et 17 mars, 26 avril, 16 mai, 14 juin, 22 septembre, 31 octobre et 2 décembre 2022.

La SCOGES du DDTE s'est également réunie en présence de la sous-commission des finances (SCOFI) du DDTE à deux reprises, les 9 mai et 29 septembre 2022, dans le but d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2021, ainsi que le budget 2023 du DDTE.

Cette année a marqué le démarrage des visites des services du département pour la législature en cours. Le chef du DDTE a été présent lors de l'examen des objets en suspens, de même que lors de l'examen des comptes et du budget. Durant les visites des services, le département a été représenté par le secrétaire général ou son adjoint.

La sous-commission a été soutenue dans ses travaux par son assistante parlementaire, à l'exception des séances du 31 octobre et du 2 décembre 2022.

2.4.1.2. Entités visitées

En 2022, la SCOGES a visité le service de l'aménagement du territoire (SAT), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le service des automobiles et de la navigation (SCAN), le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le service de l'énergie (SENE) et le service des ponts et chaussées (SPCH). Il a également consacré une séance au secrétariat général du département (SDTE).

Service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT)

La SCOGES du DDTE s'est rendue le lundi 7 mars 2022 de 13h00 à 16h30 au SCAT, rue de Tivoli, à Neuchâtel. Après une présentation du service, la SCOGES a pu échanger sur les enjeux et préoccupations du SCAT avec les membres de la direction du service. Un accent particulier a été porté sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), notamment sous l'angle des enjeux que cela représente pour les communes. Le contexte politique lié au plan directeur des rives et le mandat en découlant ont été présentés, suivis par une explication des principes d'aménagement et des étapes de planification. Le thème des constructions illicites a également fait l'objet d'une présentation. Par manque de temps lors de cette séance, il a été décidé de fixer une séance supplémentaire en visioconférence pour traiter du dossier éolien, le jeudi 17 mars 2022 de 9h30 à 11h00.

Cette seconde séance a permis à la SCOGES d'évoquer le stade d'avancement des cinq sites prévus au plan directeur cantonal (PDC).

Secrétariat général du DDTE (SDTE)

Cette séance s'est déroulée le mardi 26 avril 2022 de 8h30 à 11h30, au Château de Neuchâtel. Elle a donné l'opportunité aux membres de la SCOGES non seulement d'avoir une présentation des missions du secrétariat général, mais également d'obtenir un focus sur les pistes concrètes de mise en œuvre de la stratégie de domiciliation, rattachée au DDTE depuis juin 2021, sur la stratégie de développement durable et sur le processus d'élaboration du plan climat neuchâtelois. Ces thèmes hautement stratégiques ont fait l'objet de nombreuses questions par les commissaires, notamment sur les moyens mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

La rencontre s'est tenue le lundi 16 mai 2022 de 14h00 à 16h30 sur le site du SCAN, à Malvilliers. Le directeur ainsi que la présidente du conseil d'administration ont présenté les missions, le fonctionnement général ainsi que les principaux défis à relever pour cet établissement autonome de droit public. Une visite du site a ensuite été proposée aux commissaires.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le mardi 14 juin 2022 de 8h30 à 11h30, les commissaires se sont rendus rue Jehanne-de-Hochberg, à Neuchâtel, pour rencontrer le chef du SCAV ainsi que la cheffe de la section analyses biologiques. Outre la présentation des missions et du fonctionnement de ce service, la rencontre a permis d'aborder la gestion de la crise Covid, au travers d'un rapport élaboré par la cellule des mesures collectives de l'État-major cantonal de crise (EMCC). La SCOGES a ensuite pu visiter les locaux en compagnie du chef de service.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

La sous-commission s'est rendue au SFFN, sis rue du Premier-Mars 11 à Couvet, le jeudi 22 septembre 2022. Le chef du service, l'ingénieur forestier cantonal et le conservateur de la nature ont commenté le fonctionnement du service tour à tour. Après un premier échange, les thèmes mis en exergue par les commissaires (la protection du Creux-du-Van, l'adaptation des forêts au réchauffement climatique, les tourbières, la gestion des grands prédateurs) ont fait l'objet de présentations complètes de la part des représentants du service.

Service de l'énergie (SENE)

Cette visite s'est tenue le lundi 31 octobre 2022 dans les locaux du SENE, rue du Tombet 24, à Peseux. La première partie de la rencontre a été consacrée à la présentation du service. Dans un second temps, le chef de service et son adjoint ont fait un point de situation sur la mise en œuvre de la loi sur l'énergie (LCEn) et de la conception directrice de l'énergie. La question des gros consommateurs et plus particulièrement des exonérations et dispenses dont ils bénéficient lorsqu'ils sont en possession d'une convention d'objectifs a ensuite été abordée. Pour terminer, les participant-e-s ont abordé la question de la gestion de la crise énergétique et de la conduite de l'EMCC Approvisionnement énergétique.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Lors de la rencontre organisée le vendredi 2 décembre 2022 dans les locaux du SPCH, rue Jacques-Louis-de-Portalès 13, à Neuchâtel, la sous-commission s'est vu présenter les différents offices et leurs missions, avec un éclairage particulier sur le nouvel office des cours d'eau et dangers naturels (OEDN), créé en avril 2022. Les discussions ont porté notamment sur le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), sur les enjeux de la signalisation en lien avec la stratégie multimodale et sur quelques grands projets routiers et d'ouvrages en cours ou à venir (N20, H18, tunnel de la Clusette, Grand Pont).

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Crise énergétique

Hormis lors de la visite du SENE, le suivi de la crise énergétique par le département n'a pas fait l'objet de comptes rendus périodiques à la SCOGES. Ce sujet a été ponctuellement abordé au sein de la commission Climat et énergie. Il était prévu dans un premier temps des contacts directs et réguliers avec le chef du DDTE sur cette question, mais la situation s'étant détendue, ces derniers n'ont finalement pas eu lieu.

Autres dossiers

Les dossiers inhérents au DDTE ont été suivis par la sous-commission dans le cadre de ses visites des services.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion 2022 du DDTE

Les sous-commissions des finances et de gestion du DDTE ont rencontré le chef de département, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint lors d'une séance le 5 mai 2022. Après une introduction par le chef de département, notamment pour rappeler les dossiers stratégiques (tome 2, page 273), les écarts principaux par rapport au budget (tome 2, page 275) et les circonstances particulières liées à la gestion des crises successives (Covid-19, Ukraine, pénurie énergétique, canicule, grippe aviaire), les commissaires ont eu l'opportunité d'échanger et de poser des questions. La majorité des réponses ont été apportées par le chef de département, complétées parfois par les représentants des services, invités à se joindre à la séance par visioconférence durant une heure.

Secrétariat général (SDTE)

Stratégie développement durable

Un important travail a été mené depuis plusieurs années pour construire une stratégie cohérente et transversale. Le rapport à ce propos sera soumis à une large consultation dès la fin du printemps 2023.

Stratégie de domiciliation

Au point de situation demandé en matière de stratégie de domiciliation, il est précisé que deux études ont été menées par l'Université de Neuchâtel sur le potentiel d'attractivité du canton auprès des pendulaires frontaliers. Les résultats ont été communiqués à l'exécutif cantonal et publiquement aux organisations économiques lors d'un séminaire en présence de la presse. Globalement, les

pendulaires frontaliers estiment que le canton peut offrir une belle qualité de vie. En revanche, il est souligné que la domiciliation en Suisse est plus aisément réalisable lorsque les travailleurs/ses sont en début de contrat. Il est plus difficile de convaincre une famille bien établie en France. Un pack domiciliation sera mis en ligne dès l'été 2023.

Effectifs en faveur du Plan climat

Compte tenu de la situation actuelle du marché du travail, les sous-commisissions se sont questionnées sur la difficulté de recruter les personnes adéquates dans le cadre du Plan climat. Il a été confirmé que les candidatures sont nombreuses et de qualité pour les postes mis au concours au SDTE (délégué-e au climat et collaborateurs-trice scientifique). En revanche, dans le domaine de la mobilité, il est plus difficile de trouver les compétences requises.

Service des transports (SCTR)

Ligne directe

Un point de situation sur l'avancement de la réalisation de la ligne directe a été délivré par le chef de département.

Horaire 2025

Compte tenu de l'actualité en la matière, le chef de département a fait un résumé des négociations qui se sont tenues entre les cantons membres de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) et les CFF en prévision de l'horaire 2025. Le réseau romand rencontre des difficultés en termes de ponctualité, qui font l'objet de plaintes répétées des usagers. Les CFF sont de plus face à de grands défis d'infrastructure, notamment en gare de Lausanne. Afin de pouvoir procéder aux investissements nécessaires, il s'avère nécessaire de détendre l'horaire, avec pour conséquence majeure une perte de la liaison directe entre le pied du Jura et Genève. En contrepartie, il a été obtenu une cadence à la demi-heure vers Lausanne avec arrêt à Renens pour correspondance vers Genève Aéroport à la demi-heure. Il a aussi été admis une accélération de la mise en place de la cadence à la demi-heure entre Bienne, Neuchâtel et Yverdon. Celle-ci devrait être partielle dès 2027 déjà et complète au plus tard en 2033. Finalement, les défauts de correspondance sur la ligne entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel vers Lausanne seront vraisemblablement résolus grâce à la détente de l'horaire. La confirmation de l'engagement des CFF à réaliser la ligne directe pour l'horizon 2035 a également été rappelée. Le chef du département a encore rappelé que le Conseil d'État s'est particulièrement investi dans ces négociations afin de compenser au maximum les péjorations et limiter les risques. Il est néanmoins essentiel, pour l'avenir, que les CFF investissent massivement dans le réseau ferroviaire en Romandie, pour compenser le retard structurel en regard de la Suisse alémanique.

Ligne ferroviaire Neuchâtel – Pontarlier – Frasné

Cette ligne fait l'objet d'un engagement particulier année après année, sous l'angle du financement, mais également sous l'angle de l'infrastructure, car des investissements doivent être réalisés du côté français par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Office des cours d'eau et dangers naturels

La création de cet office est considérée comme pertinente et est saluée. À noter qu'il existe également des plateformes de collaboration politique et technique en la matière afin de suivre plusieurs projets, tels que le plan phytosanitaire et biocides.

Planification des sols

Concernant la stratégie globale de gestion des sols menée par le canton (en lien avec la [question 23.326](#)), le département a confirmé que la gestion des surfaces d'assolement (SDA) dépend d'une politique publique fédérale (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, plan sectoriel). Les principes émis par le plan sectoriel sont déclinés par le canton dans [un guide](#) valant directive. Le dispositif a également été complété avec quelques articles supplémentaires dans le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (RELCAT).

Révision des plans d'aménagement locaux (PAL)

Suite aux interrogations quant aux ressources du service pour accompagner les communes dans le cadre de la révision des PAL, il est confirmé que, malgré la dotation supplémentaire accordée, la situation reste tendue et nécessite une priorisation des activités.

Entretien des rives et des cours d'eau

La répartition complexe des responsabilités entre canton et communes dans ce domaine a soulevé des interrogations. Le département a confirmé qu'une révision de la loi sur la protection des eaux et de son règlement devra être lancée au cours du second semestre 2023 afin de clarifier la situation.

Recours RC 1310 (tome 2, page 305)

Suite aux discussions menées avec l'entreprise recourante, le recours a finalement été retiré.

Transfert de tronçons de routes cantonales aux communes

Du point de vue du canton, ce transfert s'est déroulé à satisfaction entre 2020 et 2021, notamment grâce aux discussions qui ont eu lieu en amont de la transaction. Certaines situations ont nécessité un accompagnement accru, mais une certaine disponibilité budgétaire a permis d'aplanir les quelques différends. Les communes n'ont plus fait mention de ce dossier en 2022.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Décharge et carrière au Cerneux-Péquignot

Ce dossier n'a pas progressé. Les promoteurs ont mené un important travail avec les propriétaires terriens concernés et avec la commune. Pour l'heure, la validation cantonale sous l'angle de la planification de la gestion des matériaux minéraux n'est pas acquise. Le plan sectoriel sera mis en consultation en fin d'été ; en outre, la résistance de la population locale à ce projet est forte.

Ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI) (tome 2, page 308)

Le service a pris la décision de réorganiser certaines tâches pour créer une redondance entre les collaborateurs-trices. Ce dispositif apporte une meilleure souplesse permettant de faire face à l'accroissement du rythme et de la complexité des dossiers dans ce domaine.

Service de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN)

Creux-du-Van

Début 2023, le Tribunal fédéral a statué sur la réserve naturelle du Creux-du-Van. Le chef du département confirme que le canton est soulagé par la décision du Tribunal fédéral, qui permet d'aller enfin de l'avant. Un groupe d'accompagnement nature est en cours de création pour la mise en œuvre des mesures en collaboration avec le canton de Vaud. Les parties prenantes les plus importantes seront associées aux travaux. Une communication sur le calendrier des activités sera faite dans les semaines à venir. Il s'agit d'une tâche prioritaire pour le service. Le rapport répondant aux recommandations sera en principe disponible dès juin 2023.

Pêche

Le volume de pêche représente aujourd'hui moins d'un tiers de ce qu'il était en 2017. Les sous-commissions se sont questionnées sur la viabilité de la situation à long terme pour les pêcheurs. Le chef du département a expliqué que la problématique de la pêche professionnelle est traitée intensivement avec les cantons de Fribourg et de Vaud année après année. Le volume de pêche s'est stabilisé en 2022, mais l'appauvrissement du lac en nutriments et la présence du cormoran ont indubitablement un impact conséquent sur les populations de poissons.

2.4.1.5. Bilan et perspectives

Les grands projets au sein du DDTE sont nombreux : plan climat, stratégie de développement durable, mobilité 2030, etc. L'actualité, les nombreuses crises internationales et les défis planétaires touchent directement les différents services du DDTE qui se doivent d'être réactifs. Cette situation implique une croissance prévue au sein du département autant en matière de moyens financiers que de ressources humaines. De grands investissements seront réalisés par le département ces prochaines années.

La sous-commission continuera ses visites dans les services et assurera un suivi des grands projets, du programme de législature et des différentes politiques publiques.

2.5. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DECS s'est réunie à quinze reprises durant l'année 2022, en présence de M^{me} Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du DECS, et de son secrétaire général. Selon les thématiques abordées, elle a été accompagnée des chef-fe-s des services concernés et de membres de son secrétariat général. Lors des visites des services, la SCOGES a convié les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) à participer aux rencontres.

2.5.1.2. Entités visitées

Le détail des différentes visites réalisées dans le courant de l'année figure sous le point 2.5.1.3.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

La sous-commission de gestion s'est réunie le 27 janvier 2022 au service de l'action sociale (SASO). Les dossiers stratégiques, l'actualité ainsi qu'une présentation du service et de ses entités prestataires ont été abordés lors de cette séance.

Tout au long de l'année 2022, des points de situation au sujet de la crise ukrainienne ont eu lieu (en visioconférence ou en présentiel). Ces points de situation se sont faits en présence de la cheffe du département, de son secrétaire général, du chef du service de la migration (SMIG) et de son adjoint. En tout et pour tout, les membres des sous-commissions de gestion et des finances se sont retrouvés à huit reprises pour échanger sur ce conflit. Au total, le canton a accueilli plus de 1'200 réfugié-e-s en provenance d'Ukraine en 2022. La plupart d'entre eux ont été hébergé-e-s dans les familles d'accueil et les centres collectifs du canton, puis dans un second temps dans des appartements. Dès août 2022, les arrivées ont eu tendance à fléchir, bien que la pression demeure importante, nécessitant un travail continu au niveau du service des migrations. Quant aux autorisations de travail, seul un petit nombre a été délivré (environ 50 personnes sont suivies par des conseiller-ère-s sociaux-ales professionnel-le-s, dont certain-e-s sont en stage).

En date du 27 avril 2022, les membres de la SCOGES et de la SCOFI se sont déplacé-e-s au Centre de Tête-de-Ran. Un état de situation de l'accueil des requérant-e-s ainsi qu'une visite du centre ont eu lieu.

La SCOFI et la SCOGES se sont réunies le 6 mai 2022 pour examiner les comptes 2021 du DECS.

La séance du 2 juin 2022 a été consacrée à la visite des locaux ESPACE. Les cheffes de projet en ont expliqué les principales missions.

Le 29 septembre 2022, la SCOGES et la SCOFI ont examiné le budget 2023 du DECS.

Les membres des sous-commissions de gestion et des finances se sont rendu-e-s au service communal de l'action sociale à La Chaux-de-Fonds le 27 octobre 2022. La séance a eu lieu en présence d'une importante délégation, à savoir la cheffe du département, la secrétaire générale adjointe, le chef du SASO, la cheffe adjointe du SASO, le chef de l'office cantonal de l'aide sociale, la cheffe du service communal de l'aide sociale et un conseiller communal de la ville de La Chaux-de-Fonds. À cette occasion, une présentation a été faite sur les guichets sociaux régionaux (GSR), les rôles institutionnels en matière d'aide sociale et les grands chantiers de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel.

Les SCOGES et SCOFI se sont par ailleurs retrouvées le 2 novembre 2022 pour échanger autour de la situation en Ukraine. Une présentation sur les forfaits versés dans le domaine de l'asile leur a également été faite.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion 2022 du DECS

Les sous-commissions des finances et de gestion du DECS ont siégé, le 9 mai 2023, en présence de la cheffe du département, du secrétaire général et de la responsable financière et de gestion, afin de procéder à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2022. Les représentant-e-s des services ont été invité-e-s à se joindre successivement à la séance et ont ainsi pu apporter leur éclairage et des précisions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

En préambule, la cheffe du département a rappelé que l'année 2022 a été marquée par les crises Covid-19, Ukraine et énergétique, ainsi que par un contexte inflationniste dont les premiers effets ont pu être observés sur l'activité et le résultat financier du département. Dans ce contexte, le DECS a prolongé son mode de gestion de crise tout en continuant à mener les projets prévus dans le

cadre du programme de législature. Sous l'angle financier, le résultat global enregistré est satisfaisant et les indicateurs plutôt favorables. Ainsi, le taux de chômage, qui s'élevait à 3,9% en janvier, a atteint le taux historiquement bas de 2,9% au 31 décembre, ce qui dénote une certaine dynamique économique dans le canton. S'agissant de la situation migratoire, 1'800 arrivées ont été comptabilisées durant l'année, ce qui constitue un record, puisque ce chiffre est supérieur à celui enregistré lors de la guerre des Balkans.

Secrétariat général (SECS)

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

Il est rappelé que l'OPFE est rattaché administrativement et financièrement au SECS.

Crise Ukraine

Le SECS a participé à l'État-major cantonal et a apporté son soutien au service des migrations (SMIG) dans le cadre de la gestion de la crise ukrainienne.

Soutien apporté à différents services

Un appui substantiel a été apporté par la responsable financière et de gestion à différents services dont le fonctionnement a été affecté par des absences de longue durée et/ou des vacances de postes prolongées.

Assises de la cohésion sociale

Le projet a été mené à satisfaction, malgré un contexte tendu.

À un commissaire qui souhaite connaître le résultat de l'enquête réalisée dans ce cadre, il est répondu que celui-ci sera publié dans le rapport de l'Université qui sera annexé au rapport du Conseil d'État.

Flyer « Allocation pour impotent AI/AVS »

Ce flyer informe les bénéficiaires d'une rente AI/AVS et leurs proches des démarches à entreprendre et des conditions à remplir pour obtenir une allocation pour impotent-e. Cette démarche vise à soutenir le maintien à domicile de ces personnes. Pour celles qui résident en EMS, cette allocation vient en déduction des prestations complémentaires versées par l'État.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Inclusion des personnes vivant avec un handicap

Avec l'entrée en vigueur de la LIncA, le 1^{er} janvier 2022, le domaine de l'inclusion a subi une forte réorganisation en lien avec les nouvelles missions qui lui incombent. Les États généraux de l'inclusion se sont tenus pour la première fois et une préposée à l'inclusion a été engagée. Les mesures du plan d'action ont été vérifiées et adaptées au regard du rapport du Comité de l'ONU et du résultat des réflexions menées dans le cadre des États généraux. Les thèmes retenus à l'issue de la large consultation qui a été conduite vont être communiqués prochainement.

Deux projets pilotes ont été soutenus durant l'année, l'un dans le domaine de la culture, l'autre dans celui du sport.

Accompagnement et hébergement des personnes vivant avec un handicap

Le transfert de deux secteurs du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et ses impacts sur le SAHA ont retardé l'ouverture de nouveaux foyers/ateliers.

Service de l'emploi (SEMP)

Développement de compétences – Prestations de formation

La situation favorable sous l'angle du chômage a mis en perspective de nouveaux enjeux qui nécessitent une mobilisation autour de projets spécifiques. Au niveau du développement de compétences, l'accent a notamment été mis sur les domaines énergétique et digital.

Un commissaire demande si des mesures de formation sont également offertes dans le domaine de la santé. Le service répond que les demandeurs d'emploi issus de ce domaine sont en diminution ces derniers mois. L'offre de formation d'auxiliaire de santé est cependant toujours maintenue. Cela étant, la pénurie de personnel qui prévaut dans le domaine de la santé touche essentiellement des profils de spécialistes.

Lutte contre les abus

À la demande d'un commissaire, le service s'est engagé à fournir des chiffres, rétrospectifs et présents, permettant de mesurer l'impact du programme Réglo sur la lutte contre le travail au noir et les abus aux prestations sociales.

Nouveaux modèles d'affaires

L'émergence de nouveaux modèles d'affaires qui visent à contourner la loi sur le travail (LTr) interpelle un commissaire, qui s'inquiète de savoir comment la problématique est gérée dans le canton. Le service explique qu'il est important que les droits des employé-e-s soient préservés et que les entreprises en question remplissent toutes leurs obligations. Pour ce faire, le statut des salarié-e-s de ces sociétés doit encore être clarifié. Le Tribunal fédéral va rendre prochainement une décision concernant Uber, qui devrait clarifier la situation et permettre de mener des contrôles auprès des sociétés de ce type actives dans le canton.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Gouvernance et activités du service

L'année a été marquée par la mise en place d'une direction *ad interim* afin de pallier l'absence prolongée de la cheffe de service. Dans ce contexte particulier, le COSM a mené à bien différents projets, comme l'organisation de cours de français et d'intégration à l'attention des personnes en provenance d'Ukraine. Si certains dossiers non prioritaires ont été gelés, les prestations aux usager-ère-s du COSM ont pu être préservées et les travaux en lien avec l'élaboration d'un troisième programme d'intégration cantonal (PIC 3) ont pu se poursuivre.

Service de l'action sociale (SASO)

Lutte contre le surendettement

Un commissaire demande quel bilan tirer des actions menées dans ce domaine. Le service explique qu'en matière de détection précoce par les services de l'État, 346 personnes ont été orientées auprès des services dettes du Centre social protestant (CSP) et de Caritas. Au final, pour cette première année, 49 personnes ont sollicité les services de ces institutions, ce qui n'est pas négligeable, mais doit faire l'objet d'analyses.

Les mesures mises en place à l'attention des indépendant-e-s ont également remporté un certain succès et les retours de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) à ce sujet ont été positifs. Un webinar préparé par la HEG-Arc, la CNCI et le SASO est disponible sur internet.

Logiciel KiSS

L'année 2022 a été marquée par la mise en place, au mois de mai, de la nouvelle application informatique KiSS, utilisée par l'ensemble des acteurs de l'aide sociale du canton (environ 300 professionnel-le-s).

Un commissaire qui a eu vent de plaintes émanant de communes concernant ce nouveau logiciel souhaite obtenir des éclaircissements à ce sujet. Le service lui répond qu'il est difficile de répondre de manière précise sans savoir exactement de quelles communes et de quels problèmes il s'agit. Il faut savoir que ce système est déjà utilisé par les villes de Berne et de Zurich. Le projet est ambitieux à Neuchâtel, puisqu'on a repris les données des quinze dernières années et créé un interfaçage avec la base centralisée de données sociales (Bacedos, dispositif ACCOR). Il est vrai que quelques problèmes comptables ont été constatés, ce qui est compréhensible dans la mesure où l'exercice financier 2022 s'est déroulé sur deux applications informatiques (puisque le nouveau logiciel est entré en production en mai). Il est rappelé que le programme a été offert aux communes qui ont été associées au processus de développement du logiciel afin qu'il soit tenu compte de leurs besoins. Trois représentant-e-s des communes ou services sociaux font d'ailleurs partie du comité de pilotage.

Service des migrations (SMIG)

Intégration et employabilité des personnes en provenance d'Ukraine

Un commissaire remarque le faible nombre de personnes ayant réussi à intégrer le marché de l'emploi suite aux mesures mises en place (10 dossiers sur 150). Il demande si de meilleurs résultats peuvent être escomptés. Le service estime pour sa part, compte tenu du nombre de demandes de main-d'œuvre déposées pour des ressortissant-e-s ukrainien-ne-s, que 75 à 80 personnes sont en

emploi. Il ne faut pas négliger les obstacles liés à la langue et à la garde d'enfants, qui ont sans doute été sous-estimés, ni le fait qu'un grand nombre de personnes n'envisagent pas de rester durablement en Suisse.

Domaine de l'asile

À un commissaire qui souhaite savoir si l'on sait combien de réfugié-e-s sortent des statistiques, le service répond qu'il doit s'agir de quelques centaines de personnes. Certaines d'entre elles émargent à l'aide sociale lorsqu'intervient la suppression du forfait (après sept ans de séjour) et d'autres sont totalement ou partiellement autonomes. Le dispositif va être renforcé afin que des mesures d'intégration puissent être mises en œuvre plus rapidement. De plus, une analyse sera conduite sur la trajectoire de ces personnes.

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Les commissaires sont satisfaits de constater une nette diminution du chômage dans le canton, grâce à la reprise économique et malgré les crises internationales, en particulier énergétique, et la guerre en Ukraine. Il est à relever que, pour la première fois depuis plus de 30 ans, le taux de chômage du canton est passé sous la barre des 3%.

Concernant la guerre en Ukraine, selon son évolution, l'arrivée de nouvelles personnes en provenance de ce pays (permis S) n'est pas exclue. Le SMIG doit donc demeurer vigilant eu égard à la situation.

Les membres de la sous-commission vont continuer d'assurer le suivi des dossiers qui touchent différents services et mettront sur pied les rencontres qui s'avèrent nécessaires.

Les députés-commissaires remercient la cheffe et tout son personnel du département pour la qualité du travail accompli durant cette année. Ils adressent également leurs remerciements à l'assistante parlementaire qui les appuie dans leurs travaux.

3. RAPPORT DU BUREAU

3.1. Généralités

Le bureau de la COGES s'est réuni à neuf reprises en 2022 par visioconférence. Ces séances ont pour principal objectif de préparer le contenu et l'ordre du jour des séances plénières de la commission. De plus, il a assuré le lien avec le bureau de la COFI, en particulier en ce qui concerne les méthodes de travail des deux commissions et la clarification des rôles de chacune d'elles. Au contraire de la COFI, qui fonctionne prioritairement en séances plénières, la COGES privilégie le travail en sous-commissions ; elle estime que ce mode de fonctionnement favorise les échanges et la confiance avec le Conseil d'État et ses services, en particulier pour le traitement de dossiers sensibles.

Les SCOGES sont toutes composées de trois commissaires, selon une représentation la plus équilibrée possible des sensibilités politiques du Grand Conseil. Deux commissaires participent à deux sous-commissions. En cas d'absence d'un-e commissaire en séance de sous-commission (SCOM), il ou elle est remplacé-e par un-e autre membre de la COGES, quelle que soit sa couleur politique. Toutefois, la COGES admet la possibilité qu'un-e commissaire soit suppléé-e pour les séances dédiées au budget et aux comptes par des commissaires externes à la commission. Pour ces mêmes séances, il est demandé aux assistantes parlementaires de veiller à ce que les sous-commissions du DFS, du DDTE et du DECS ne siègent pas en même temps, deux commissaires étant membres de deux de ces sous-commissions.

Le dossier sur le suivi de la cyberattaque dont l'Université a été la cible a été attribué à la sous-commission de gestion du DFDS. Conjointement avec la COFI, la sous-commission a rencontré les organes compétents de l'Université pour faire un point de situation.

Le dossier portant sur la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) a été confié à la SCOGES du DFDS comme objet de sa compétence. Les documents confidentiels y relatifs ne sont transmis qu'aux membres de la sous-commission.

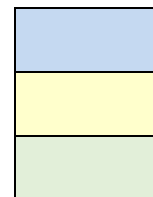
Il a également été décidé de lancer une enquête de satisfaction auprès des communes concernant leurs relations avec les services de l'État.

4. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70)

Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375)

Objets dont la COGES propose le classement dans son rapport 2022



4.1. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2022

DFS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>05.108</u>	Motion	Pour un traitement équitable des remises d'impôts	Gisèle Ory	28.03.2006	28.03.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf. 12.106). Travail en cours Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>07.122</u>	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf. 15.121) Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>08.121</u>	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée
<u>11.139</u>	Motion	Pour la déductibilité des contributions ecclésiastiques	Groupe de citoyens	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport technique (SCCO) Prévu : fin 2023	Validée
<u>12.106</u>	Motion	Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois	Groupe PopVertsSol	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf. 05.108) Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>12.159</u>	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport planification hospitalière 21.017 qui a été retiré et en cours de nouvelle planification Prévu : en 2024	Validée

<u>14.121</u>	Motion	CCT santé 21 : pour la transparence, enfin ! (Motion acceptée le 25.06.2014 Classement de la motion refusé le 27.03.2017)	Groupe libéral-radical	27.03.2017	27.03.2019	1 ^{ère} proposition de classement refusée formulée dans le rapport 17.007 et 2 ^e proposition de classement formulée dans le cadre du rapport planification hospitalière 21.017 qui a été retiré et en cours de planification Prévu : en 2024	Validée
<u>15.121</u>	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton ? Quelle réalité ?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique (cf. 07.122) Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>15.156</u>	Postulat	Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'État et pour les entreprises	Groupe libéral-radical	24.02.2016	24.02.2017	Proposition de classement suivra le prochain sondage « convivialité des administrations » Prévu : à planifier	Validée
<u>16.182</u>	Recommandation	Régimes de financement des EMS et des soins à domicile	Commission Santé	29.03.2017	29.09.2017	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Un mandat d'analyse est en cours concernant le financement des soins à domicile. Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée
<u>17.111</u>	Motion	Introduire des droits d'enregistrement sur le modèle genevois	Groupe socialiste	24.01.2018	24.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : traitement non débuté	Validée
<u>18.192</u>	Postulat	Pour un « juste prix » : hausse du taux de rétrocession des travailleurs frontaliers avec la France	Groupe libéral-radical	23.01.2019	23.01.2020	Les négociations avec la France concernant le télétravail intégrant le taux de rétrocession des travailleur-e-s frontaliers ont abouti. Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée
<u>19.124</u>	Motion	Prise en compte de critères géotopographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale	Commission Péréquation financière	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement formulée dans le cadre du rapport 21.023 dont les travaux sont en cours en commission mais suspendus. Prévu : à définir <i>Adjonction de la SCOGES :</i> <i>Le traitement sera groupé avec le traitement de l'initiative déposée sur le même sujet.</i>	Validée
<u>19.125</u>	Motion	Part communale de l'impôt sur les personnes morales (IPM) : vers une clé de répartition du fonds de redistribution basée sur des critères objectifs	Commission Péréquation financière	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée

<u>19.126</u>	Motion	Réforme de la fiscalité : quelles perspectives si les compensations financières ne sont pas atteintes par les communes ?	Commission Fiscalité	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée
<u>19.145</u>	Motion	Agissez pour des investissements durables et transparents !	Motion populaire d'un groupe de citoyens	26.06.2019	26.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : Traitement suspendu à ce jour faute de ressources, mais sera repris dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat (cf. mesure R25)	Validée
<u>19.157</u>	Postulat	Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques à toutes les toitures du CPLN	Commission de gestion	25.06.2019	25.06.2020	Proposition de classement formulée dans le rapport 22.039 en traitement à la commission climat et énergie Prévu : non défini <i>Classé dans le cadre du rapport 22.039 Installations photovoltaïques sur les bâtiments de l'État, le 28 mars 2023</i>	Validée
<u>19.174</u>	Recommandation	Naturopathes neuchâtelois-e-s laissé-e-s de côté, aux dépens des patient-e-s ?	Zoé Bachmann	04.12.2019	04.06.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport concernant l'adaptation du droit cantonal au nouveau droit fédéral relatif au régime d'autorisation des professionnel-le-s de la santé Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>20.108</u>	Postulat	Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État	Groupe socialiste	02.09.2020	02.09.2021	Mandat d'étude confié. Proposition de classement prévu dans un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} trimestre 2023	Validée
<u>20.136</u>	Recommandation	Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ?	Groupe PopVertsSol	27.05.2020	27.11.2020	Proposition de traitement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : courant 2023	Validée
<u>20.143</u>	Recommandation	Mesures visant à promouvoir les métiers de la santé et à favoriser la reconversion professionnelle dans ces métiers	Groupe libéral-radical	24.06.2020	24.12.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport <i>ad hoc</i> Prévu : courant 2023	Validée
<u>20.155</u>	Postulat	Optimiser l'effort de l'État entre déductions fiscales et subsides dans le domaine de l'énergie	Diego Fischer	02.12.2020	02.12.2021	Mandat d'étude confié. Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée
<u>21.150</u>	Postulat	Pour une économie des coûts des transports primaires et secondaires des patients	Martine Docourt Ducommun (initialement déposé par Philippe Haeberli)	28.09.2021	28.09.2022	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2023	Validée

<u>21.187</u>	Recommandation	Infirmières de pratique avancée (IPA-APN)	Groupes socialiste, VertPOP, libéral-radical et VertLibéral-Le Centre	29.09.2021	29.03.2022	Adjonction de la SCOGES : Proposition de classement dans le rapport de la commission Santé concernant la pratique avancée infirmière. Prévu : 1 ^{er} semestre 2023 Classée dans le cadre du rapport 23.606 Infirmières, infirmiers de pratique avancée, traité par le Grand Conseil le 23 mai 2023	Validée
<u>22.169</u>	Recommandation	Ouverture temporaire de lits d'EMS	Groupes libéral-radical et VertPOP et député-e-s UDC	25.05.2022	25.11.2022	Proposition de traitement dans le rapport « crédit urgent - système de santé ». Prévu : janvier 2023. Classée dans le cadre du rapport 23.001 Crédit Urgent – Désengorgement du RHNE, transmis le 18 janvier 2023	Validée

4.2. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2022

DESC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>98.154</u>	Postulat	Collaboration culturelle	Groupe radical	30.09.1998	30.09.1999	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>99.117</u>	Motion	La politique culturelle: une volonté du canton	Bernard Soguel	07.11.2000	07.11.2002	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>05.186</u>	Postulat	Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques ?	Groupe socialiste	24.01.2006	24.01.2007	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>08.213</u>	Postulat	Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences ; pour quoi faire ?	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2010	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>12.160</u>	Postulat	Évitons les doubles indemnités	Groupe socialiste	30.10.2012	30.10.2013	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc no 22.040 « Double indemnisation » Prévu : janvier 2023 Classé dans le cadre du rapport 22.040 Double indemnisation, le 25 janvier 2023	Validée

<u>13.137</u>	Postulat	Neuchâtel va-t-il enfin faire la paix avec son passé ?	Karim-Frédéric Marti, Carol Gehringer, Philippe Loup et Yvan Botteron	26.03.2013	26.03.2014	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>16.126</u>	Motion	Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture : une opacité d'un autre siècle	Groupe socialiste	27.04.2016	27.04.2018	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023:	Validée
<u>19.191</u>	Postulat	Des véhicules électriques pour les bornes de recharge, en attendant l'hydrogène	Commission des finances	05.11.2019	05.11.2020	Proposition de classement dans le rapport « Crédit d'engagement véhicules et machines de l'État ». Prévu : été 2023	Validée
<u>19.192</u>	Motion	Mieux vivre ensemble : vive le patrimoine UNESCO neuchâtelois !	Groupe de citoyens	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport de la loi sur la culture. Prévu : été 2023	Validée
<u>20.156</u>	Postulat	Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires	Groupes socialiste et PopVertsSol	02.12.2020	02.12.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport ad hoc 22.024 « Prévention contre les violences policières ». Prévu : janvier 2023 <i>Classé dans le cadre du rapport 22.024 Prévention contre les violences policières, le 25 janvier 2023</i>	Validée
<u>21.177</u>	Postulat	Quel est le coût de la sécurité dans notre canton ?	Groupe libéral-radical	31.08.2021	31.08.2022	Une information sur les contours de la réponse (champ d'investigation, angle d'analyse, base...) sera donnée à la COGES au printemps 2023 Prévu : fin 2023-début 2024	Validée
<u>21.190</u>	Recommandation	Neuchâtel ne doit pas laisser tomber ses restauratrices et restaurateurs !	Groupe socialiste	29.09.2021	29.03.2022	La situation a été gérée – à satisfaction de GastroNeuchâtel – dans le cadre de la gestion de crise COVID, cas de rigueur. Objet obsolète. Proposition de classement dans le rapport de gestion 2022 de la COGES	Validée

4.3. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2022

DFDS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>15.181</u>	Motion	Session des Jeunes	Commission législative	26.01.2016	26.01.2018	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Loi sur l'enfance et la jeunesse. Prévu : mars 2023	Validée
<u>18.125</u>	Postulat	Favoriser le Guichet unique par un bonus financier	Groupe socialiste	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Stratégie de digitalisation et schéma directeur informatique 2024-2028. Prévu : 2023	Validée
<u>19.139</u>	Postulat	Un espace, un canton, une promotion cantonale de la médiation urbaine et de l'animation de quartier	Groupe socialiste	26.06.2019	26.06.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Loi sur l'enfance et la jeunesse. Prévu : mars 2023	Validée
<u>19.160</u>	Postulat	L'Université de Neuchâtel, pour toutes et tous ?	Groupe socialiste	03.09.2019	03.09.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du mandat d'objectifs 2023-2026 de l'UniNE. Prévu : décembre 2022	Validée
<u>19.185</u>	Postulat	Bilan de la rénovation du cycle 3	Commission Éducation	05.11.2019	05.11.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : juin 2023	Validée
<u>19.194</u>	Postulat	Comment inverser la tendance du taux de participation des jeunes aux votations ?	Lionel Rieder	19.02.2020	19.02.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Loi sur l'enfance et la jeunesse. Prévu : mars 2023	Validée
<u>20.115</u>	Motion	Développer l'offre des formations AFP !	Groupe socialiste	30.09.2020	30.09.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre de la loi instituant un fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP) Prévu : avril 2023	Validée
<u>20.144</u>	Postulat	Pour que l'équipement numérique soit considéré comme un moyen d'enseignement à part entière, selon l'article 45, lettres d et h, de la loi sur l'organisation scolaire (LOS)	Daniel Ziegler	23.06.2020	23.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : juin 2023	Validée
<u>20.149</u>	Postulat	Pour une compensation du coût énergétique de l'éducation numérique	Daniel Ziegler	23.06.2020	23.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : juin 2023	Validée

21.166	Postulat	La formation continue des adultes, une nécessité !	Commission Éducation	30.06.2021	30.06.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « formation d'adultes, 2025-2028 ». Prévu : mai 2024	Validée
--------	----------	--	----------------------	------------	------------	---	---------

4.4 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2022

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>07.139</u>	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s Vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre de la commission parlementaire TP Gratuits dont les travaux sont actuellement gelés en attente de la décision du TF sur le recours concernant l'initiative fribourgeoise. Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>10.157</u>	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles (Motion acceptée le 31.08. 2011 – classement de la motion refusé le 23.03.2013, puis le 17.02.2015)	Patrick Herrmann	17.02.2015	17.02.2017	Proposition de classement prévu dans le cadre de la commission parlementaire TP Gratuits dont les travaux sont actuellement gelés en attente de la décision du TF sur le recours concernant l'initiative fribourgeoise. Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>13.117</u>	Postulat	Pose de panneaux solaires (Motion acceptée le 29.01.2013 – classement de la motion refusé le 01.10.2019)	Commission Améliorations structurelles agricoles	01.10.2019	01.10.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le plan climat. <i>Prévu : janvier 2023</i> <i>Classé dans le cadre du rapport 22.006 Plan climat cantonal 2022-2027, le 24 janvier 2023</i>	Validée
<u>17.129</u>	Postulat	Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel – Littoral	Groupe socialiste	26.09.2017	26.09.2018	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc actuellement en consultation auprès des communes concernées. Prévu : 1 ^{er} trimestre 2023	Validée
<u>18.108</u>	Postulat	Onde Verte, ligne rouge	Johanna Lott Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement prévu dans le cadre de la commission parlementaire Transports publics gratuits dont les travaux sont actuellement gelés en attente de la décision du TF sur le recours concernant l'initiative fribourgeoise. Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée

<u>18.161</u>	Postulat	Perception automatisée de la taxe de séjour pour les nuitées réservées via Airbnb	Groupe libéral-radical	02.10.2018	02.10.2019	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} trimestre 2023 <i>Classé dans le cadre du rapport 23.003 Perception automatisée de la taxe de séjour pour les nuitées réservées via Airbnb, le 28 mars 2023</i>	Validée
<u>18.201</u>	Postulat	Le Doubs, une inconnue en danger	Groupe socialiste	23.01.2019	23.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : premier semestre 2024 (études géologiques en cours)	Validée
<u>18.218</u>	Motion	Mise en place d'un plan climat cantonal	Groupes PopVertsSol, socialiste, Vert'Libéral-PDC	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le plan climat. Prévu : janvier 2023 <i>Classée dans le cadre du rapport 22.006 Plan climat cantonal 2022-2027, le 24 janvier 2023</i>	Validée
<u>19.117</u>	Postulat	Compensation du carbone dans le canton de Neuchâtel	Députés Vert'libéraux	03.09.2019	03.09.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le plan climat. Prévu : janvier 2023 <i>Classé dans le cadre du rapport 22.006 Plan climat cantonal 2022-2027, le 24 janvier 2023</i>	Validée
<u>19.120</u>	Postulat	Vers une législation plus simple, plus efficace et plus moderne en matière de droit des constructions	Commission Loi cantonale sur l'aménagement du territoire	26.03.2019	26.03.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 2024 (après mise en œuvre LAT)	Validée
<u>19.122</u>	Motion	Agissez pour un avenir viable et juste !	Groupe de citoyens	26.06.2019	26.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le plan climat. Prévu : janvier 2023 <i>Classée dans le cadre du rapport 22.006 Plan climat cantonal 2022-2027, le 24 janvier 2023</i>	Validée
<u>19.127</u>	Motion	Vergers vivants	Groupe de citoyens	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du prochain rapport sur l'agriculture ou dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} semestre 2024	Validée

<u>19.158</u>	Motion	Neuchâtel : champion suisse de l'hydrogène	Députés des partis Vert'Libéral, socialiste, libéral-radical et Les Verts	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le plan climat. Prévu : janvier 2023 <i>Le plénum a refusé le classement de cet objet lors du traitement du rapport 22.006 Plan climat cantonal, le 24 janvier 2023. Un nouveau délai de traitement s'ouvre donc pour cet objet.</i>	Validée
<u>19.163</u>	Postulat	Pour un développement durable des transports publics	Membres du parti Les Verts	04.12.2019	04.12.2020	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : non défini	Validée
<u>19.183</u>	Motion	Faut-il se méfier de l'eau qui dort ?	Johanna Lott Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	22.01.2020	22.01.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 22.043 sur la qualité des eaux. Prévu : janvier ou février 2023	Validée
<u>19.193</u>	Postulat	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Groupe socialiste	19.02.2020	19.02.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} trimestre 2023	Validée
<u>19.199</u>	Postulat	Lièvre : cette espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel !	Clarence Chollet	19.02.2020	19.02.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 22.044 sur la préservation du lièvre brun Prévu : janvier ou février 2023	Validée
<u>21.119</u>	Recommandation	VTT au Creux-du-Van : pitié pour la flore !	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Réponse prévue dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>21.120</u>	Recommandation	Creux-du-Van : un public informé et sensibilisé est un public respectueux	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Réponse prévue dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>21.148</u>	Recommandation	Initiative communale demandant une modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du canton de Neuchâtel	Commune de Cressier	31.03.2021	30.09.2021	Réponse prévue dans le cadre de la commission parlementaire TP dont les travaux sont actuellement gelés en attente de la décision du TF sur le recours concernant l'initiative fribourgeoise. Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>21.167</u>	Postulat	Pour le retour des dimanches sans voiture	Groupe socialiste	03.11.2021	03.11.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} semestre 2023	Validée
<u>17.101</u>	Postulat	Récupération et recyclage des plastiques ménagers (postulat accepté le 06.11.2018 – classement refusé le 03.05.2022)	Groupes PopVertsSol et socialiste	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le second plan climat. Prévu : 2025-2026	Validée

<u>19.112</u>	Postulat	Matériaux de construction : recycler, c'est bien, réutiliser, c'est mieux (postulat accepté le 03.09.2019 – classement refusé le 03.05.2022)	Veronika Pantillon	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport sur le second plan climat. Prévu : 2025-2026	Validée
---------------	----------	--	--------------------	------------	------------	--	---------

4.5 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2022

DECS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>08.174</u>	Postulat	Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales (postulat accepté le 03.09.2008 – classement refusé le 28.05.2019)	Doris Angst	28.05.2019	28.05.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Redéfinition des prestations sociales 3. Prévu : 3 ^e trimestre 2024	Validée
<u>11.158</u>	Motion	Prestations complémentaires pour les familles (motion acceptée le 22.02.2012 – classement refusé le 28.05.2019)	Groupe socialiste	28.05.2019	28.05.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Redéfinition des prestations sociales 3. Prévu : 3 ^e trimestre 2024	Validée
<u>12.135</u>	Motion	Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel (motion acceptée le 20.02.2013 – classement refusé le 23.02.2016)	Groupe de citoyens	23.02.2016	23.02.2018	Ce dossier a été traité au niveau fédéral (initiative parlementaire Romano 13.478). Le parlement a accepté, en septembre 2021, d'ancrer un congé de deux semaines dans la LAPG. Sur la base de l'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral en août 2022, proposition de classement prévue dans un rapport <i>ad hoc</i> . Prévu : 1 ^{er} trimestre 2023 <i>Proposition de classement dans le cadre du rapport 23.010, du 28 avril 2023.</i>	Validée

<u>18.202</u>	Postulat	Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois (Postulat accepté le 20.02.2019 – classement refusé le 24.06.2020)	Groupe socialiste	24.06.2020	24.06.2021	L'étude ¹ demandée par le postulat a été menée ; ses résultats seront pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le surendettement. Par ailleurs, conformément aux orientations du programme de législature 22-25, les subsides LAMal 2023 ont été adaptés pour réduire le contentieux en la matière. Proposition de classement dans le rapport de gestion 2022 de la COGES.	Validée
<u>19.151</u>	Motion	Classification des fonctions et égalité salariale	Député-e-s du parti ouvrier et populaire (POP)	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Égalité salariale. Prévu : 4 ^e trimestre 2023 (en attendant les résultats LOGIB)	Validée
<u>20.152</u>	Postulat	Qu'en est-il de l'application des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) dans notre République et Canton de Neuchâtel ?	Commission Prestations sociales	24.06.2020	24.06.2021	Un chapitre spécifique a été réalisé dans le rapport social publié à l'automne 2022. Proposition de classement dans le rapport de gestion 2022 de la COGES	Validée
<u>20.153</u>	Postulat	Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel	Groupe socialiste	02.12.2020	02.12.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport Redéfinition des prestations sociales 3. Prévu : 3 ^e trimestre 2024	Validée
<u>20.206</u>	Postulat	Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous	Groupe socialiste	31.03.2021	31.03.2022	Proposition de classement prévu dans les cadre du rapport « Langage simplifié ». Prévu : octobre 2023	Validée
<u>21.129</u>	Postulat	Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires	Groupe socialiste	23.02.2021	23.02.2022	Proposition de classement prévu dans les cadre du rapport « Cohésion sociale ». Prévu : 2 ^e trimestre 2023	Validée
<u>21.144</u>	Postulat	Identifier et lever les barrières à l'emploi	Commission politique de l'emploi	30.03.2021	30.03.2022	Proposition de classement prévu dans les cadre du rapport « Cohésion sociale ». Prévu : 2 ^e trimestre 2023	Validée
<u>21.145</u>	Postulat	Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous	Groupe socialiste	30.03.2021	30.03.2022	Proposition de classement prévu dans les cadre du rapport « Cohésion sociale ». Prévu : 2 ^e trimestre 2023	Validée

¹ <https://www.ne.ch/autorites/DECS/SASO/desendettement/Pages/accueil.aspx>

<u>21.180</u>	Postulat	Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTQ+ dans le canton de Neuchâtel	Député-e-s interpartis	03.11.2021	03.11.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Stratégie cantonale LGBTQ+ ». Prévu : 3 ^e trimestre 2023	Validée
<u>22.130</u>	Recommandation	Conflit ukrainien, notre canton doit ouvrir largement ses portes !	Groupes VertPOP, libéral-radical et socialiste et député-e-s VertLibéraux et du Centre	30.03.2022	30.09.2022	Les objectifs visés ont été réalisés. Proposition : classement dans le cadre du rapport de gestion 2022 de la COGES.	Validée

5. CONCLUSION

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement des objets suivants :

Proposition de classement du DESC
21.190 – Recommandation du groupe socialiste – Neuchâtel ne doit pas laisser ses restauratrices et restaurateurs !
Propositions de classement du DECS
18.202 – Postulat du groupe socialiste – Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois
20.152 – Postulat de la commission Prestations sociales – Qu'en est-il de l'application des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) dans notre République et canton de Neuchâtel ?
22.130 – Recommandation des groupes VertPOP, libéral-radical et socialiste et député-e-s VertLibéraux et du Centre – Conflit ukrainien, notre canton doit ouvrir largement ses portes !

La commission de gestion a adopté le présent rapport, à l'unanimité, par voie électronique, en date du 30 mai 2023.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 30 mai 2023

Au nom de la commission de gestion :

Le président,
C. MERMET

Le rapporteur,
F. KRÄHENBÜHL